

PROCES-VERBAL Séance du 19 janvier 2023

Convocation du 13 janvier 2023

Date d'affichage : 13/01/2023

Le jeudi 19 janvier 2023 à 19h, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DUFOSSEY, Maire

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 décembre
2. Rapport des décisions du Maire
3. Convention avec le SIEGE participations renforcement réseau électrique Le Reculet
4. Restes à réaliser 2022 et dépenses nouvelles 2023
5. Demande d'emplacement pour un camion pizza
6. Distribution des poubelles
7. Distribution du fild'infos 2023
8. Organisation cérémonie des Vœux
9. Finalisation de la répartition des bâtiments communaux au sein de la commission ad hoc
10. Partage de la taxe d'aménagement
11. Questions diverses

CONSEILLERS PRESENTS : E. COUTURIER, M. COUTURIER, R. LEGRAND, M. LE MERCIER, P. MORIN, N. JOSSE, I. GONNET, D. PITARD, N. PIETON, A. FUENTES, A. ARNOLD, N. CANU

CONSEILLERS ABSENTS : D. LANGER, A. LECOUFLE,

SECRETAIRE DE SEANCE : I. GONNET

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2022 (N°2023-01-01)

Le procès-verbal de la séance du jeudi 15 décembre 2022 est accepté tel quel.

2. Rapport sur les décisions du Maire (N°2023-01-02)

Décision n°2022-01 du 18/11/2022 : devis CF Cuisines réparation lave-vaisselle restaurant scolaire :
448.12 € ttc

Décision n°2022-02 du 15/12/2022 : renouvellement contrat maintenance cloches et horloge avec
Biard ROY au prix de 250 € ht par an et des installations de
protection contre la foudre de l'église 75 € ht par an

Décision n°2022-03 du 23/12/2022 : devis ENEDIS raccordement C4 en C5 restaurant scolaire :
1 078.74 € ttc

Décision n°2022-04 du 27/12/2022 : devis CF Cuisines complément réparation lave-vaisselle
restaurant scolaire 295.97 € ttc

Décision n°2023-01 du 19/01/2023 avec accord du conseil : devis Elancité pour maintenance radars
pédagogiques 199 € ht par an et par radar

Il est demandé à Philippe MORIN d'obtenir une offre auprès du Syndicat d'Electricité pour la maintenance de l'éclairage public. Régine LEGRAND en profite pour signaler que rue Mare La Ville qu'un foyer lumineux a été enlevé. M. Le Maire fait savoir qu'il est en cours de réparation.

PROCES-VERBAL Séance du 19 janvier 2023

3. Convention avec le SIEGE pour travaux au Reculet (N°2023-01-03)

Monsieur ou Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux de renforcement et d'éclairage public au Reculet. Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- ✓ en section d'investissement : **RPP : 2 917 €**
EPP : 667 €
- ✓ en section de fonctionnement : **TPP : 1 250.00 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- ✓ Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière afférente ci-jointe
- ✓ L'inscription des sommes au budget de l'exercice, aux comptes correspondants pour les dépenses d'investissement et de fonctionnement.



Syndicat Intercommunal
de l'Électricité et du Gaz

Convention de Participation Financière entre le SIEGE et la commune de FIDELAIRE (LE) OPERATIONS PROGRAMMEES Exercice budgétaire 2023

Entre le SIEGE, représenté par Monsieur Xavier HUBERT, Président, dument habilité par décision du bureau syndical en date du 16/12/2022.

Et de FIDELAIRE (LE), représentée par M./Mme le Maire, dument habilité(e) par voie délibérative en date du 19/1/2023

Préambule

Dans le cadre de ses missions, le SIEGE réalise des travaux sur le territoire de la commune de FIDELAIRE (LE), donnant lieu à participation financière de ladite commune. La présente convention a pour objet de fixer le montant de cette contribution et d'organiser les flux financiers entre le SIEGE et la commune.

Article 1 : Objet des travaux

Lieu dit : RENFO LE RECULET

N° DT: 520127

Réseau Distribution Publique [DP]

Réseau Eclairage Public Coordonné [EP]

Réseau télécom [FT]

Renforcement Prioritaire DP (RPP)

Renforcement Prioritaire EP coordonné (EPP)

Renforcement Prioritaire Telecom Coordonné (TPP)

Article 2 : contribution communale

Conformément au régime de participation financière du SIEGE et suivant la nature des travaux mentionnés à l'article 1, la contribution communale estimative s'élève à :

Dépenses d'investissement

Programmes	Mnt estimé TTC	Participation commune	Montant total
RPP	50 000.00	7% HT	2 917.00
EPP	4 000.00	20% HT	667.00
Total	54 000.00		3 583.00

Dépenses de fonctionnement

Programmes	Mnt estimé TTC	Participation commune	Montant total
TPP	3 000.00	30% HT + TVA	1 250.00

Article 3 : Ajustement et versement

Les participations communales estimées sont ajustées à la clôture de l'opération sur la base du coût réel des travaux dans la limite des montants totaux 1 et 2 définis à l'article 2. Les modifications du projet initial donnant lieu à d'éventuels compléments de participation communale seront examinées par voie d'avenant à la présente.

A l'achèvement des travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité et d'éclairage public, les contributions communales ajustées correspondant au Total 1 feront l'objet d'émission de titres de recettes distinctifs en fonction des taux de participation de la commune. Puis, à l'achèvement des travaux sur les réseaux de télécommunications, la contribution communale ajustée correspondant au Total 2 fera l'objet d'un titre de recettes distinct.

Article 4 : Dénonciation

En cas de force majeure empêchant l'exécution de l'opération, et après échange de courriers portant accord des deux parties, la convention est réputée sans objet. La commune contribuera néanmoins aux éventuelles dépenses d'études engagées par le SIEGE à un taux de 40 % du montant TTC.

Article 5 : Durée de la convention

A compter de la signature des parties, le SIEGE est autorisé à réaliser l'ouvrage conformément aux dispositions de l'article 1 et la convention court jusqu'à la clôture de l'opération.

Fait à Guichainville, le

Le Président du SIEGE
Xavier HUBERT

Le Maire

PROCES-VERBAL Séance du 19 janvier 2023

4. Restes à réaliser et dépenses nouvelles (N°2023-01-04)

Les restes à réaliser s'établissent comme suit :

Commune du Fidelaire					INVESTISSEMENT					2022	
1) DEPENSES					2) RECETTES						
ARTICLE	LIBELLÉ	BP 2022	Réalisé	RESTES	ARTICLE	LIBELLES	BP 2022	Réalisé	RESTES		
Chapitre 001	Déficit reporté	22 645			10222	FCTVA	9 172	9 172.00			
		0			10226	Taxe aménagement	0	2 806.16			
1641	Capital des emprunts	26 710	26 709.88		1068	Excédents de fonction capitalisés	40 565	40 564.67			
Chapitre 16	Remboursement d'emprunts	26 710	26 709.88		Chapitre 10	Dotations Fonds divers Réserves	49 737	52 542.83			
2031	Etude aménagement centre bourg	10 000		9 060	1321	Capteurs CO2	0	512.00			
2051	Logiciels cimetière	1 700		1 700	1321	travaux isolation	5 065		5 065		
2031	Relevé topographique centre bourg	1 440	1 440.00		1321	Sauteuse cantine acompte	0	1 457.43			
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	13 140	1 440.00	10 760	Chapitre 13	Subventions d'investissement	5 065	1 969.43	5 065		
2041582	Trx SIEGE Ratours	1 560	1 553.75								
2041582	Trx SIEGE Calais	600	141.71								
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	2 160	1 695.46				0				
21568	Bouches d'incendie rue de la Chête	2 100					0				
21311	Isolation grenier mairie	9 000		9 000			0				
2132	Solde réhabilitation assainisment boulang		764.95				0				
2188	Panneaux de rue	2 100		2 100	Chapitre 16	Emprunts reçus	0	0.00			
2188	Rambardes bois mares	2 300	2 278.80				0				
2188	Achat lecteur puce animaux	200	187.20								
2188	2 extincteurs	180		180							
2188	Plateforme école	1 600		1 600							
2188	Panneaux stationnement PMR	400									
2188	Tracteur tondeuse	18 000	17 150.00								
2188	Bouton d'appel mairie	120									
2188	Téléphones	400	118.10								
2188	Boucles à induction	500									
2183	Ssd ordinateurs portables		103.00			Vente chemin rural Borel	5 210				
2188	Ssd ordinateurs portables	210				Vente chemin rural Lallier	2 162				
2188	Sauteuse basculante électrique	5 900		5 900							
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	43 010	20 602.05	18 780	O24	Vente de terrains	7 372	0.00			
2188	trx régie boîte à livres	500	1 071.78				0				
21316	cimetière aménagement accès PMR	5 700	2 722.28		Chapitre 021	Virement du fonctionnement	56 153				
21312	bureau directrice école primaire	3 000	4 762.41				0				
21318	église aménagement sente PMR	1 200			2111/040	Vente chemin rural Lallier	227	227.00			
21318	saie associations aménagement accès PMR	600			2111/040	Vente chemin YVELIN	111	111.00			
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre section	11 000	8 556.47		Chapitre 040	Opérations d'ordre entre section	338	338.00			
TOTAL	DEPENSES	118 665	59 003.86	29 540	TOTAL		118 665	54 850.26	5 065		

Dépenses nouvelles :

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

« jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article dans les conditions suivantes :

Chapitre	LIBELLÉ	Votées au BP 2022	D M	TOTAL (à prendre en compte)	Crédits pouvant être ouverts
21	Immobilisations corporelles	43 010 €	0 €	43 010 €	10 752.50 €

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Travaux isolation grenier de la mairie : 300 € (art. 2131)

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter** les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

PROCES-VERBAL Séance du 19 janvier 2023

5. Demande d'emplacement d'un camion pizza

La société PIZZA du TERROIR de Brionne ferme ce site pour ne fonctionner qu'avec un camion. Aussi, elle souhaite obtenir un emplacement au Fidelaire une semaine sur deux en alternance avec Arnières Sur Iton et éventuellement participer aux événements sur la commune.

Par 7 voix contre, 5 abstentions et 1 pour, la demande est refusée. Toutefois, elle sera contactée éventuellement pour les manifestations à venir.

6. Distribution des poubelles d'ordures ménagères

Pour les personnes seules et les foyers de deux personnes, la contenance de la poubelle est de 140 litres, et de 180 l au-delà.

Celles-ci seront distribuées près de la grange :

Le mercredi 1^{er} février 2023 de 15h30 à 18h30 par M. LE MERCIER, N. JOSSE, R. LEGRAND, E. COUTURIER, M. COUTURIER, A. FUENTES

Le samedi 4 février 2023 de 10 à 12 h par M.P. PLANTAIN, D. PITARD, P. MORIN, M. COUTURIER

Le mercredi 8 février 2023 de 15h30 à 18h30 par E. COUTURIER, M. LE MERCIER, M. COUTURIER, N. PIETON

Le samedi 18 février 2023 de 10 à 12 h par P. MORIN, M.P. PLANTAIN, I. GONNET, M. LE MERCIER

Les poubelles de tri restant à distribuer, pourront l'être à cette occasion.

Pour les personnes, ne pouvant pas venir retirer leur poubelle, elles leur seront livrées.

7. Distribution du Fild'infos

Sera effectuée vendredi et samedi avant les vœux.

8. Organisation de la cérémonie des vœux

Rendez-vous est donné à 14 heures pour l'installation (2 tables devant l'estrade, pupitre, sono, vidéo avec barrières, 3 ou 4 tables côté salle de sport)

9. Finalisation de la répartition des bâtiments communaux au sein de la commission

Les rapports de l'APAVE (électricité, alarme, gaz), du contrôle des extincteurs et le diagnostic « accessibilité » sont à communiquer à chacun (e).

EGLISE	Mme LEGRAND	Mme LE MERCIER
BOULANGERIE	Mme LEGRAND	Mme LE MERCIER
EPICERIE	Mme LEGRAND	Mme LE MERCIER
MAIRIE	M. COUTURIER	M. DUFOSSEY
MATERNELLE	Mme GONNET	Mme JOSSE
ECOLE PRIMAIRE	M. COUTURIER	M. DUFOSSEY
GRANGE	M. LECOUFLE	M. MORIN
FOOT VESTIAIRE	M. LECOUFLE	M. MORIN
LOCAUX TECHNIQUES	M. PITARD	M. MORIN
SALLE DES FETES	Mme FUENTES	M. PITARD
CENTRE DE LOISIRS	M. LECOUFLE	M. MORIN
RESTAURANT SCOLAIRE	Mme FUENTES	Mme JOSSE
AGENCE POSTALE	M. COUTURIER	Mme JOSSE

PROCES-VERBAL Séance du 19 janvier 2023

10. Partage du produit de la taxe d'aménagement (N°2023-01-10)

Vu la délibération du 20 octobre 2022 décidant du reversement du produit de la taxe d'aménagement au taux de 5 % à la Communauté de Communes du Pays de Conches,

Vu la suppression du caractère obligatoire de ce reversement à compter du 1^{er} décembre 2022 en application de l'article 15 de la loi n°2022-1499 du 1^{er} décembre 2022

Vu les trois possibilités des collectivités ayant déjà délibéré sur ce reversement, soit de le maintenir, soit de le supprimer, soit de le modifier

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide à l'unanimité**

✓ de ne pas mettre en œuvre la délibération adoptée en matière de reversement de taxe d'aménagement pour 2022

✓ d'abroger le partage de la taxe d'aménagement voté le 20 octobre 2022

11. Questions diverses

Nouvelle association : Scripto Tango : donnera des cours de danse le vendredi soir de 20 à 24 heures dans la salle des associations.

Demande de réunion de la commission des fêtes : par Nicolas CANU. Sera vue après les vœux

Club canin et stade de football : question de N. CANU. Le club canin souhaite rencontrer la municipalité pour faire le point.

Odeurs d'urine près de l'if : N. PIETON fait savoir que des gens se plaignent toujours de l'odeur d'urine auprès de l'if

Containers à verre : N. CANU demande ce qu'il en est du nouvel emplacement du container à verres. Dans l'ensemble, c'est satisfaisant. Toutefois, certaines personnes indécates laissent encore des cartons pleins de verres au pied des conteneurs ou persistent à laisser l'endroit sale.

L'ordre du jour étant épuisé et l'assemblée n'ayant plus de question, la séance est levée à 21 heures.

Le Maire

Jean-Claude DUFOSSEY

La secrétaire de séance

Isabelle GONNET

REUNION DU JEUDI 19 JANVIER 2023 A 19 HEURES

1. Délibérations : n° ordre et objet

2023-01-01	5.2	Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2022
2023-01-02	5.2	Rapport sur les décisions du Maire
2023-01-03	7.8	Convention avec le SIEGE pour renforcement électrique rue du Reculet
2023-01-04	7.1	Restes à réaliser 2022 et dépenses nouvelles 2023
2023-01-05	6.1	Demande d'emplacement pour un camion-pizza

2. Liste des membres présents

		Présent	Procuration à
Monsieur Jean-Claude DUFOSSEY	Maire	X	
Monsieur Dominique LANGER	Adjoint		
Madame Elise COUTURIER	Adjointe	X	
Monsieur Alain LECOUFLE	Adjoint		
Monsieur Marcel COUTURIER	C M	X	
Madame Régine LEGRAND	C M	X	
Madame Martine LE MERCIER	C M	X	
Monsieur Philippe MORIN	CM	X	
Madame Nadine JOSSE	C M	X	
Madame Isabelle GONNET	C M	X	
Monsieur David PITARD	C M	X	
Monsieur Noël PIETON	C M	X	
Madame Amélie FUENTES	C M	X	
Madame Aurélie ARNOLD	C M	X	
Monsieur Nicolas CANU	CM	X	
TOTAL		13	

Le Maire
Jean-Claude DUFOSSEY

Le secrétaire de séance
Isabelle GONNET

PROCES-VERBAL Séance du 16 février 2023 à 19 heures

Convocation du 10 février 2023

Date d'affichage : 23/02/2023

Le jeudi 16 février 2023 à 19h, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DUFOSSEY, Maire

CONSEILLERS PRESENTS : D. LANGER, M. COUTURIER, R. LEGRAND, M. LE MERCIER, N. JOSSE, N. PIETON, A. FUENTES,

CONSEILLERS ABSENTS : E. COUTURIER (procuration à M. COUTURIER), A. LECOUFLE, P. MORIN (procuration à A. FUENTES), I. GONNET, D. PITARD, A. ARNOLD, N. CANU

SECRETAIRE DE SEANCE : A. FUENTES

MEMBRES : en exercice : 15 Présents.... : 8 (quorum atteint) Votants.... : 10

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 janvier 2023
2. Règlement intérieur de location de la salle polyvalente
3. Création d'un poste d'agent de maîtrise
4. Création d'un accès personne à mobilité réduite à l'église
5. Salon des Auteurs
6. Point sur la fermeture d'une classe au sein du Regroupement Pédagogique Intercommunal (La Ferrière sur Risle, Sébécourt, Le Fidelaire)
7. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 janvier 2023 (N°2023-02-01)

Le procès-verbal de la séance du jeudi 19 janvier 2023 est accepté sans remarques.

PROCES-VERBAL Séance du 16 février 2023 à 19 heures

2. Règlement intérieur de location de la salle polyvalente (N°2023-02-02)

Monsieur Le Maire explique que le groupe de visite de Bernay, dépendant du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), est passé le 30 janvier dernier contrôler la salle polyvalente en vue de la prochaine commission de sécurité.

Il a préconisé de bien stipuler dans le règlement de location de la salle polyvalente, que les occupants n'avaient pas à y dormir.

De ce fait, Monsieur Le Maire propose de revoir le règlement de la salle polyvalente dans ce sens et d'en profiter pour mettre à jour de façon mineure quelques informations. Une autre révision plus détaillée sera réalisée lors d'une réunion de la commission des bâtiments.

Après avoir pris connaissance du projet de règlement

Le conseil municipal décide de valider le règlement intérieur ci-joint, stipulant que cette salle n'est pas un local de sommeil.

DÉPARTEMENT DE L'EURE
CANTON DE CONCHES



REGLEMENT INTERIEUR 16 février 2023

SALLE POLYVALENTE FIDELAIRE

ARTICLE 1 : CONDITIONS DE LOCATION

Entre la commune du Fidelaire, représentée par le maire, ci-dessous nommé «le bailleur» et l'utilisateur, ci-dessous nommé «le preneur»

1.1. Exclusivité

La location de la salle des fêtes est exclusivement réservée aux associations, aux habitants et contribuables de la commune.

1.2. Réservation

La réservation de la salle s'effectue en mairie, auprès de la secrétaire de mairie, aux jours et horaires d'ouverture au public. Le délai de réservation ne peut excéder un an.

1.3. Caution

Une caution de 300 € sera réglée par le PRENEUR au BAILLEUR au moment de la réservation. Cette caution sera restituée à l'issue de la location, si aucun dommage n'a été constaté ; dans le cas contraire, elle sera retenue le temps nécessaire à l'estimation des dégâts.

1.4. Défibrillateur

Une caution de 2000 € sera réglée par le PRENEUR au BAILLEUR au moment de la réservation. Cette caution sera restituée à l'issue de la location, si aucun dommage n'a été constaté ; dans le cas contraire, elle sera retenue le temps nécessaire à l'estimation des dégâts.

1.5. Annulation

En cas d'annulation, un préavis d'un mois s'impose au preneur, à défaut la somme de 110 € restera due à la commune.

ARTICLE 2 : PAIEMENT

Le paiement du prix de la location, fixé par le conseil municipal, devra s'effectuer en mairie, au moment de la remise des clefs par les responsables de la salle au preneur.

PROCES-VERBAL Séance du 16 février 2023 à 19 heures

ARTICLE 3 : RESPONSABLES DE LA SALLE

Les responsables de la salle sont désignés par le maire pour effectuer les opérations suivantes :

- * Etat des lieux (entrée/sortie)
- * Remise et réintégration des clés (entrée et sortie)
- * Indications d'utilisation de la salle et des appareils électriques (four, lave-vaisselle...) auxquelles l'utilisateur doit se conformer strictement.

ARTICLE 4 : HYGIENE ET SECURITE

Le preneur doit veiller au respect de toutes les règles de sécurité et d'utilisation des matériels et mobiliers mis à disposition.
La salle devra être restituée en état de propreté : espace cuisine, salles et toilettes, balayés et lavés.

Nous rappelons qu'il est interdit de dormir dans la salle.

ARTICLE 5 : ETATS DES LIEUX

L'état des lieux entrant s'effectue le vendredi soir entre 17h et 17h30.

La salle étant occupée tous les vendredis soirs, en cas de différence notoire de propreté constatée le samedi matin, le preneur doit en avvertir la mairie au 02.32.30.72.12 ou M. Le Maire au 06.81.59.23.22.

L'état des lieux de sortie aura lieu le lundi matin à 10 h sauf accord contraire entre le responsable de la salle et le preneur.

ARTICLE 6 : JOUISSANCE DE LA SALLE

Le preneur n'aura **jouissance de la salle qu'à compter du samedi matin 7h uniquement**, aucun bien ne devra être déposé avant, sauf autorisation spéciale du responsable de la salle.

ARTICLE 7 : ASSOCIATIONS

Les différentes associations communales et intercommunales, représentées par leur président, bénéficient d'une occupation à titre gratuit pour la 1ère manifestation au cours d'un weekend dans l'année calendaire.

A partir de la seconde utilisation, pour un weekend, 50% du tarif en vigueur sera demandé au PRENEUR.

Une caution de 300 € sera réglée par le PRENEUR au BAILLEUR au moment de la réservation.

Toute annulation inférieure à un délai d'un mois par rapport à la date de la manifestation sera « facturée » 50% du tarif en vigueur.

L'état des lieux entrant s'effectue le vendredi soir à 17h.

L'état des lieux de sortie aura lieu le lundi matin à 9h sauf accord contraire entre le responsable de la salle et le preneur.

ARTICLE 8 : ELECTION

En cas d'élection, la commune se réserve le droit d'annuler la location sans dédommagement car en vertu d'un arrêté préfectoral, cette salle tient lieu de bureau de vote.

3. Création d'un poste d'agent de maîtrise (N°2023-02-03)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Par ailleurs, en cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique compétent (sauf s'il s'agit d'un avancement de grade dans le cadre de la procédure annuelle classique pour un même agent).

Considérant le tableau des effectifs

PROCES-VERBAL Séance du 16 février 2023 à 19 heures

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent de maîtrise, à temps complet de 35 heures en raison d'une promotion interne

Le conseil municipal décide

- La création d'un emploi permanent au grade d'agent de maîtrise à temps complet de 35 heures hebdomadaires
- La suppression du poste d'adjoint technique principal de 2^e classe créé le 11 avril 2019
- D'arrêter le tableau des effectifs ci-joint

		Budgétaire	Effectivement pourvu titulaire préciser TC ou TNC	Effectivement pourvu contractuel préciser TC ou TNC
	<i>Filière Administrative</i>			
Catégorie A	Attaché	1	1 23 h30	
Catégorie B				
Catégorie C	Adjoint administratif	1	1 28 h	
	TOTAL Filière administrative	2	2	
	<i>Filière technique</i>			
Catégorie A				
Catégorie B				
Catégorie C	Agent de maîtrise	1		
	Adjoint technique	2	1 TC 1 TNC 10h	
	Total filière technique	3	3	
	TOTAL GENERAL	5	5	

4. Création d'un accès pour personne à mobilité réduite à l'église (N°2023-02-04)

Vu le projet de réaliser une sente permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite à l'église du côté de la chapelle afin de remplir les obligations légales en matière d'accessibilité,

Vu l'avis favorable du SPANC sollicité en raison de la présence des drains de l'assainissement de la boucherie et de la bibliothèque devant l'église,

Le matériau choisi à l'unanimité est le sable vignet et les travaux seront effectués par Mickaël, l'agent communal.

5. Salon des auteurs

Se tiendra le dimanche 2 avril de 10 à 18 heures. Vernissage à 11 heures.

Invitations par mail le plus possible.

Par ailleurs, Madame FOURMONT de l'ARPA a proposé un café poétique un samedi autour d'un goûter avec des lectures de poèmes.

PROCES-VERBAL

Séance du 16 février 2023 à 19 heures

6. Point sur la fermeture d'une classe au sein du RPI La Ferrière/Risle, Sébécourt, Le Fidelaire

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de ce problème en récapitulant toutes les étapes :

1. courrier de Mme MONCADA, inspectrice d'académie, annonçant une fermeture de classe à la Ferrière/Risle
2. Manifestation des parents devant l'école
3. Courrier signé des trois maires adressé à l'inspection d'académie sollicitant la non-fermeture
4. Rendez-vous à l'inspection d'académie où le Maire de la Ferrière est allé avec le professeur de cette école. Il en ressort qu'un poste est supprimé sur le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) mais ce ne serait plus à la Ferrière. C'est le professeur des écoles nommé le plus récemment sur le poste, qui doit partir. Ainsi, ce serait au Fidelaire. Ce serait au RPI de s'entendre pour choisir où fermer le poste.
5. Courrier de M. Le Maire du Fidelaire et de Mme La Directrice envoyé à l'inspection d'académie et communiqué au SIVOS 2000 du Pays d'Ouche (lu par M. COUTURIER à l'assemblée).
6. Mail du 12 février de M. BEAUDONNAT, professeur des écoles en poste à Sébécourt CE1, à l'inspectrice d'académie Mme DUFRENE, signifiant qu'en cas de fermeture de classe, il quitterait le RPI.
7. Réunion du SIVOS, hier, mercredi 15 février : la fermeture d'une classe sera actée par l'académie. Vu le manque d'entente au sein du RPI et entre les différents directeurs et directrices d'école pour se mettre d'accord sur le lieu de fermeture, c'est l'inspection d'académie qui va trancher, après avoir reçu les cinq maires du regroupement, à savoir, Ajou, La Ferrière, La Houssaye, Sébécourt et le Fidelaire).

7. QUESTIONS DIVERSES

- * Photo de Bourvil : suite à la rencontre avec le Président de l'association « Sur les Pas de Bourvil » (M. HERMIER) et de quelques membres, il est proposé d'installer une photo d'un mètre sur 80 centimètres sur un mur en hommage à Bourvil car il serait passé sur Le Fidelaire. Son prix est de 874 €. C'est fait chez un artiste à Rugles. M. Le Maire propose son apposition sur le pignon de l'école primaire. L'association est prête à faire une soirée karaoké dans la salle des fêtes pour récolter des fonds et en verser une partie pour l'acquisition de cette photo.
A la majorité, le conseil émet un avis défavorable en raison du coût élevé.
- * Retour sur les vœux et le fild'infos : délai trop court pour la distribution du bulletin municipal, une semaine avant les vœux serait mieux. Demande de moins de photos mais plus grandes en page centrale (R. LEGRAND).
- * Retour sur la distribution des poubelles : RAS
- * Débernage : en cours sur la commune. Effectué par les services de la Communauté de Communes.

PROCES-VERBAL Séance du 16 février 2023 à 19 heures

- * Répartition des bâtiments et commission : pour chaque bâtiment réparti, les besoins sont à lister et feront l'objet d'une réunion de commission avec prise de décisions du conseil au final.
- * Réunion de commissions : fêtes : mercredi 8 mars à 18h30, cimetière : mercredi 15 mars à 18h.
- * Décès de Mme LEGRAS : la salle des associations a été prêtée à la famille pour qu'elle puisse offrir un pot après l'inhumation.
- * Retour sur la nouvelle activité TANGO : quasiment personne. Mais il faut laisser un peu de temps.
- * Retour courriers taille de haie (question de N. PIETON) : certaines ont été coupées mais d'autres restent à faire. Certaines sont signalées : Grande Rue, rue Mare La Ville et rue du Bourjojo.
- * Circulation voie verte (question de D. LANGER) : la circulation des véhicules à moteur est interdite sur la voie verte. Il faut que des panneaux soient réinstallés.
- * Cambriolages : des cambriolages sont à déplorer sur la commune (2 du côté de la Chète).
- * Centenaire au mois de juin : Régine LEGRAND fait savoir que Madame FICHET, demeurant encore à son domicile au Fidelaire, aura 100 ans en juin. Il lui a été demandé si la commune envisageait de lui fêter. La commune est d'accord si les enfants veulent organiser quelque chose.

Séance levée à 21h22

Le Maire

Jean-Claude DUFOSSEY

La secrétaire de séance

Amélie FUENTES

REUNION DU JEUDI 16 FEVRIER 2023 A 19 HEURES

1. Délibérations : n° ordre et objet

2023-02-01 5.2 Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 janvier 2023
2023-02-02 3.3 Règlement intérieur de location de la salle polyvalente
2023-02-03 4.1 Création d'un poste d'agent de maîtrise

2. Liste des membres présents

		Présent	Procuration à
Monsieur Jean-Claude DUFOSSEY	Maire	X	
Monsieur Dominique LANGER	Adjoint	X	
Madame Elise COUTURIER	Adjointe		Marcel COUTURIER
Monsieur Alain LECOUFLE	Adjoint		
Monsieur Marcel COUTURIER	C M	X	
Madame Régine LEGRAND	C M	X	
Madame Martine LE MERCIER	C M	X	
Monsieur Philippe MORIN	CM		Amélie FUENTES
Madame Nadine JOSSE	C M	X	
Madame Isabelle GONNET	C M		
Monsieur David PITARD	C M		
Monsieur Noël PIETON	C M	X	
Madame Amélie FUENTES	C M	X	
Madame Aurélie ARNOLD	C M		
Monsieur Nicolas CANU	CM		
TOTAL		8	

Le Maire
Jean-Claude DUFOSSEY

La secrétaire de séance
Amélie FUENTES

PROCES-VERBAL Séance du 16 mars 2023 à 19 heures

Convocation du : 10 mars 2023

Date d'affichage : 10 mars 2023

Le jeudi 16 mars 2023 à 19h, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DUFOSSEY, Maire

CONSEILLERS PRESENTS : D. LANGER, E.COUTURIER, A.LECOUFLE, M.COUTURIER, R.LEGRAND, M.LE MERCIER, P.MORIN, N.JOSSE, I.GONNET, D.PITARD, N.PIETON, A.FUENTES, A.ARNOLD.

CONSEILLER ABSENT : N.CANU

SECRETAIRE DE SEANCE : M.COUTURIER

MEMBRES : en exercice : 15 Présents.... : 14 (quorum atteint) Votants.... : 14 et 13

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 février 2023
2. Vote des comptes de gestion 2022 budgets local épicerie et commune
3. Vote des comptes administratifs 2022 budgets local épicerie et commune
4. Déplacements de panneaux d'agglomération
5. Participation aux transports scolaires 2023-2024
6. Unité mobile de soin
7. Manifestations à venir
8. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 février 2023 (N°2023-03-01)

Le procès-verbal de la séance du jeudi 16 février 2023 est accepté sans remarques.

PROCES-VERBAL Séance du 16 mars 2023 à 19 heures

2. Vote du compte de gestion 2022 budget location local boucherie charcuterie

(N°2023-03-02)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1612-2,

Vu l'exposé de M. Le Maire sur la concordance des chiffres entre le compte de gestion 2022 du Service de Gestion Comptable de Verneuil d'Avre et d'Iton et le compte administratif 2022 du budget « Location du local boucherie-charcuterie »

Le conseil municipal décide, avant le vote du compte administratif 2022, **d'approuver** le compte de gestion 2022 du budget « Location du local boucherie-charcuterie » établi par le Service de Gestion Comptable de Verneuil d'Avre et d'Iton et qui fait ressortir un déficit global cumulé de – 4 421.62 €.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	18 460,00	14 115,00	32 575,00
Titres de recette émis (b)	6 059,38	6 548,31	12 607,69
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	6 059,38	6 548,31	12 607,69
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	18 460,00	14 115,00	32 575,00
Mandats émis (f)	10 089,30	1 465,80	11 555,10
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	10 089,30	1 465,80	11 555,10
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		5 082,51	1 052,59
(h - d) Déficit	4 029,92		

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT ; EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
LOCATION LOCAL BOUCHERIE CHARCUT					
Investissement	-6 059,38		-4 029,92		-10 089,30
Fonctionnement	6 644,55	6 059,38	5 082,51		5 667,68
Sous-Total	585,17	6 059,38	1 052,59		-4 421,62
TOTAL II	585,17	6 059,38	1 052,59		-4 421,62
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	585,17	6 059,38	1 052,59		-4 421,62

3. Vote du compte administratif 2022 budget location local boucherie charcuterie

(N°2023-03-03)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-31,

Vu la présentation des comptes 2022 du budget « Location du local boucherie-charcuterie »

Vu la sortie de Monsieur Le Maire au moment du vote

Le conseil municipal décide d'approuver le compte administratif 2022 du budget « location local boucherie charcuterie », établi comme suit

	Prévu en 2022	2 022	Reports 2021	TOTAL
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	14 115	-1 465.80		-1 465.80
Recettes	14 115	6 548.31	585.17	7 133.48
Solde		5 082.51	585.17	5 667.68
INVESTISSEMENT				
Dépenses	18 460	-10 089.30	-6 059.38	-16 148.68
Recettes	18 460	6 059.38		6 059.38
Solde		-4 029.92	-6 059.38	-10 089.30
TOTAL 2 SECTIONS				
Dépenses	32 575	-11 555.10	-6 059.38	-17 614.48
Recettes	32 575	12 607.69	585.17	13 192.86
Solde		1 052.59	-5 474.21	-4 421.62

PROCES-VERBAL Séance du 16 mars 2023 à 19 heures**FONCTIONNEMENT****DEPENSES**

60632	F. de petit équipement	700.00 €	0.00 €	0.0%	700.00 €	100.0%
615228	Autres bâtiments	300.00 €	0.00 €	0.0%	300.00 €	100.0%
61558	Entretien autres biens mobiliers	300.00 €	195.00 €	65.0%	105.00 €	35.0%
63512	Taxes foncières	0.00 €	870.00 €	0.0%	-870.00 €	0.0%
Total 011	Charges à caractère général	1 300.00 €	1 065.00 €	81.9%	235.00 €	18.1%
023	Virement section investissement	12 400.00 €	0.00 €	0.0%	12 400.00 €	100.0%
Total 023	Virement à la sect^o d'investis.	12 400.00 €	0.00 €	0.0%	12 400.00 €	100.0%
65888	Autres	5.00 €	0.00 €	0.0%	5.00 €	100.0%
Total 65	Autres charges gestion courante	5.00 €	0.00 €	0.0%	5.00 €	100.0%
66111	Intérêts réglés à l'échéance	410.00 €	400.80 €	97.8%	9.20 €	2.2%
Total 66	Charges financières	410.00 €	400.80 €	97.8%	9.20 €	2.2%
Total DEPENSES		14 115.00 €	1 465.80 €	10.4%	12 649.20 €	89.6%

RECETTES

002	Excédent antérieur reporté fonct	585.00 €	0.00 €	0.0%	585.00 €	100.0%
Total 002	Excédent antérieur reporté Fonc	585.00 €	0.00 €	0.0%	585.00 €	100.0%
722	Immobilisations corporelles	700.00 €	0.00 €	0.0%	700.00 €	100.0%
Total 042	Opérations d'ordre entre section	700.00 €	0.00 €	0.0%	700.00 €	100.0%
752	Revenus des immeubles	6 000.00 €	6 000.00 €	100.0%	0.00 €	0.0%
7552	Prise en charge budgets annexes	6 300.00 €	0.00 €	0.0%	6 300.00 €	100.0%
7588	Autres prod. div. gest ^o courante	530.00 €	548.31 €	103.5%	-18.31 €	-3.5%
Total 75	Autres produits gestion courante	12 830.00 €	6 548.31 €	51.0%	6 281.69 €	49.0%
Total RECETTES		14 115.00 €	6 548.31 €	46.4%	7 566.69 €	53.6%

INVESTISSEMENT**DEPENSES**

001	Solde d'exécution d'inv. reporté	6 060.00 €	0.00 €	0.0%	6 060.00 €	100.0%
Total 001	Solde d'exécution d'inv. reporté	6 060.00 €	0.00 €	0.0%	6 060.00 €	100.0%
2135	Instal. géné. agenc. aména. cons.	700.00 €	0.00 €	0.0%	700.00 €	100.0%
Total 040	Opérations d'ordre entre section	700.00 €	0.00 €	0.0%	700.00 €	100.0%
1641	Emprunts en euros	5 900.00 €	5 875.84 €	99.6%	24.16 €	0.4%
165	Dépôts et cautionnements reçus	700.00 €	0.00 €	0.0%	700.00 €	100.0%
Total 16	Remboursement d'emprunts	6 600.00 €	5 875.84 €	89.0%	724.16 €	11.0%
2135	Instal. géné. agenc. aména. cons.	5 100.00 €	4 213.46 €	82.6%	886.54 €	17.4%
Total 21	Immobilisations corporelles	5 100.00 €	4 213.46 €	82.6%	886.54 €	17.4%
Total DEPENSES		18 460.00 €	10 089.30 €	54.7%	8 370.70 €	45.3%

RECETTES

021	Virement de la section de fonct	12 400.00 €	0.00 €	0.0%	12 400.00 €	100.0%
Total 021	Virement de la section de fonct.	12 400.00 €	0.00 €	0.0%	12 400.00 €	100.0%
1068	Excédents de fonctionnement	6 060.00 €	6 059.38 €	100.0%	0.62 €	0.0%
Total 10	Dotations Fonds divers Réserves	6 060.00 €	6 059.38 €	100.0%	0.62 €	0.0%
Total RECETTES		18 460.00 €	6 059.38 €	32.8%	12 400.62 €	67.2%

PROCES-VERBAL Séance du 16 mars 2023 à 19 heures

4. Vote du compte de gestion 2022 du budget commune (N°2023-03-04)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1612-2,

Vu l'exposé de M. Le Maire sur la concordance des chiffres entre le compte de gestion 2022 du Service de Gestion Comptable de Verneuil d'Avre et d'Iton et le compte administratif 2022 du budget « Commune »

Le conseil municipal décide, avant le vote du compte administratif 2022, d'approuver le compte de gestion 2022 du budget « Commune » établi par le Service de Gestion Comptable de Verneuil d'Avre et d'Iton et qui fait ressortir un excédent global cumulé de 125 045.29 euros (les restes à réaliser n'étant pas compris).

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	118 665,00	605 357,00	724 022,00
Titres de recette émis (b)	54 850,26	587 916,44	642 766,70
Réductions de titres (c)		85,00	85,00
Recettes nettes (d = b - c)	54 850,26	587 831,44	642 681,70
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	118 665,00	605 357,00	724 022,00
Mandats émis (f)	60 281,93	498 410,13	558 692,06
Annulations de mandats (g)		300,67	300,67
Depenses nettes (h = f - g)	60 281,93	498 109,46	558 391,39
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		89 721,98	84 290,31
(h - d) Déficit	5 431,67		

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-22 644,67		-5 431,67		-28 076,34
Fonctionnement	103 964,32	40 564,67	89 721,98		153 121,63
TOTAL I	81 319,65	40 564,67	84 290,31		125 045,29

5. Vote du compte administratif 2022 du budget commune (N°2023-03-05)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-31,

Vu la présentation des comptes 2022 du budget « Commune »

Vu la sortie de Monsieur Le Maire avant le vote

Le conseil municipal décide d'approuver le compte administratif 2022 du budget « commune », établi comme suit

	prévu 2022	réalisé 2022	Reports 2021	TOTAL
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	-605 357.00	-498 109.46		-498 109.46
Recettes	605 357.00	587 831.44	63 399.65	651 231.09
Solde	0.00	89 721.98	63 399.65	153 121.63
INVESTISSEMENT				
Dépenses	-118 665.00	-60 281.93	-22 644.67	-82 926.60
Recettes	118 665.00	54 850.26		54 850.26
Solde	0.00	-5 431.67	-22 644.67	-28 076.34
TOTAL 2 SECTIONS				
Dépenses	-724 022.00	-558 391.39	-22 644.67	-581 036.06
Recettes	724 022.00	642 681.70	63 399.65	706 081.35
Solde	0.00	84 290.31		125 045.29
Restes à réaliser				
Dépenses				-29 540.00
Recettes				5 065.00
Solde				-24 475.00
Solde définitif				
				100 570.29

PROCES-VERBAL Séance du 16 mars 2023 à 19 heures

FONCTIONNEMENT

Article		Budgétisé	Total réalisé % Réalisé	Disponible	% Dispo.
DEPENSES					
60611	Eau & assainissement	1 200.00 €	863.29 € 71.9%	336.71 €	28.1%
60612	Energie-électricité	32 000.00 €	20 477.13 € 64.0%	11 522.87 €	36.0%
60622	Carburants	4 000.00 €	3 266.88 € 81.7%	733.12 €	18.3%
60631	Fournitures d'entretien	750.00 €	735.84 € 98.1%	14.16 €	1.9%
60632	F. de petit équipement	18 000.00 €	12 394.66 € 68.9%	5 605.34 €	31.1%
60633	F. de voirie	200.00 €	0.00 € 0.0%	200.00 €	100.0%
60636	Vêtements de travail	250.00 €	283.94 € 113.6%	-33.94 €	-13.6%
6064	Fournitures administratives	800.00 €	397.40 € 49.7%	402.60 €	50.3%
611	Contrats prestations services	600.00 €	565.78 € 94.3%	34.22 €	5.7%
6135	Locations mobilières	1 300.00 €	1 238.40 € 95.3%	61.60 €	4.7%
61521	Entretien de terrains	2 000.00 €	2 940.04 € 147.0%	-940.04 €	-47.0%
615221	Bâtiments publics	18 275.00 €	15 603.65 € 85.4%	2 671.35 €	14.6%
615228	Autres bâtiments	500.00 €	0.00 € 0.0%	500.00 €	100.0%
615231	Voirie	2 000.00 €	72.00 € 3.6%	1 928.00 €	96.4%
615232	Réseaux	1 000.00 €	1 947.00 € 194.7%	-947.00 €	-94.7%
61551	Entretien matériel roulant	2 000.00 €	231.29 € 11.6%	1 768.71 €	88.4%
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 500.00 €	3 389.54 € 226.0%	-1 889.54 €	-126.0%
6156	Maintenance	7 500.00 €	6 518.43 € 86.9%	981.57 €	13.1%
6161	Assurance multirisque	5 400.00 €	5 334.35 € 98.8%	65.65 €	1.2%
6184	Versements à des <u>organ. form.</u>	500.00 €	0.00 € 0.0%	500.00 €	100.0%
6188	Autres frais divers	0.00 €	150.05 € 0.0%	-150.05 €	0.0%
6227	Frais d'actes de contentieux	0.00 €	77.81 € 0.0%	-77.81 €	0.0%
6232	Fêtes et cérémonies	8 500.00 €	9 860.60 € 116.0%	-1 360.60 €	-16.0%
6237	Publications	3 000.00 €	2 854.00 € 95.1%	146.00 €	4.9%
6238	Frais divers de publicité	300.00 €	16.00 € 5.3%	284.00 €	94.7%
6261	Frais d'affranchissement	500.00 €	494.25 € 98.9%	5.75 €	1.2%
6262	Frais de télécommunication	2 500.00 €	2 100.39 € 84.0%	399.61 €	16.0%
6281	Concours divers (cotisations)	800.00 €	681.60 € 85.2%	118.40 €	14.8%
6288	Autres services extérieurs	100.00 €	0.00 € 0.0%	100.00 €	100.0%
63512	Taxes foncières	2 100.00 €	1 679.00 € 80.0%	421.00 €	20.0%
Total 011	Charges à caractère général	117 575.00 €	94 173.32 € 80.1%	23 401.68 €	19.9%
6336	Cotisation CNG CG de la FPT	1 800.00 €	1 959.38 € 108.9%	-159.38 €	-8.9%
6338	Autres impôts & taxes	400.00 €	391.65 € 97.9%	8.35 €	2.1%
6411	Personnel titulaire	97 000.00 €	94 334.58 € 97.3%	2 665.42 €	2.7%
6413	Personnel non titulaire	19 000.00 €	22 756.26 € 119.8%	-3 756.26 €	-19.8%
6415	Indemnité inflation	0.00 €	100.00 € 0.0%	-100.00 €	0.0%
6451	Cotisations à l'urssaf	19 500.00 €	19 566.32 € 100.3%	-66.32 €	-0.3%
6453	Cotisations caisses retraite	29 000.00 €	28 183.67 € 97.2%	816.33 €	2.8%
6454	Cotisations ASSEDIC	1 600.00 €	895.61 € 56.0%	704.39 €	44.0%
6455	Cotisations Assurances Personnel	6 900.00 €	6 871.68 € 99.6%	28.32 €	0.4%
6475	Médecine du travail	130.00 €	130.00 € 100.0%	0.00 €	0.0%
Total 012	Charges de personnel	175 330.00 €	175 189.15 € 99.9%	140.85 €	0.1%
739221	FNGIR	31 334.00 €	31 334.00 € 100.0%	0.00 €	0.0%
Total 014	Atténuations de produits	31 334.00 €	31 334.00 € 100.0%	0.00 €	0.0%
022	Dépenses imprévues Fonct	23 802.00 €	0.00 € 0.0%	23 802.00 €	100.0%
Total 022	Dépenses imprévues Fonct	23 802.00 €	0.00 € 0.0%	23 802.00 €	100.0%
023	Virement section investissement	56 153.00 €	0.00 € 0.0%	56 153.00 €	100.0%
Total 023	Virement à la sect° d'investis.	56 153.00 €	0.00 € 0.0%	56 153.00 €	100.0%
675	Valeur comptable immob. <u>cédées</u>	338.00 €	338.00 € 100.0%	0.00 €	0.0%
Total 042	Opérations d'ordre entre section	338.00 €	338.00 € 100.0%	0.00 €	0.0%
6531	Indemnités élus	52 000.00 €	52 186.44 € 100.4%	-186.44 €	-0.4%
6533	Cotisations retraite élus	2 200.00 €	2 214.30 € 100.7%	-14.30 €	-0.7%
6534	<u>Cot.séc. sociale part patr. élus</u>	7 400.00 €	7 496.82 € 101.3%	-96.82 €	-1.3%
6535	Formation élus	520.00 €	527.00 € 101.3%	-7.00 €	-1.3%
65372	Cotisation alloc. <u>fin. mandat</u>	50.00 €	49.01 € 98.0%	0.99 €	2.0%
65548	Autres contributions	106 700.00 €	107 200.00 € 100.5%	-500.00 €	-0.5%
6558	Autres dépenses obligatoires	14 500.00 €	15 940.12 € 109.9%	-1 440.12 €	-9.9%
6574	<u>Subv. fonct. person. droit privé</u>	5 250.00 €	3 600.00 € 68.6%	1 650.00 €	31.4%
658822	Aides	3 800.00 €	0.00 € 0.0%	3 800.00 €	100.0%
65888	Autres	5.00 €	3.88 € 77.6%	1.12 €	22.4%
Total 65	Autres charges gestion courante	192 425.00 €	189 217.57 € 98.3%	3 207.43 €	1.7%

PROCES-VERBAL Séance du 16 mars 2023 à 19 heures

Article		Budgétisé	Total réalisé % Réalisé	Disponible	% Dispo.
DEPENSES					
66111	Intérêts réglés à l'échéance	7 900.00 €	7 857.42 € 99.5%	42.58 €	0.5%
Total 66	Charges financières	7 900.00 €	7 857.42 € 99.5%	42.58 €	0.5%
673	Titres annulés (<u>exerc. antér.</u>)	500.00 €	0.00 € 0.0%	500.00 €	100.0%
Total 67	Charges exceptionnelles	500.00 €	0.00 € 0.0%	500.00 €	100.0%
Total	DEPENSES	605 357.00 €	498 109.46 € 82.3%	107 247.54 €	17.7%
RECETTES					
002	Excédent antérieur reporté <u>fonct</u>	63 399.00 €	0.00 € 0.0%	63 399.00 €	100.0%
Total 002	Excédent antérieur reporté <u>Fonc</u>	63 399.00 €	0.00 € 0.0%	63 399.00 €	100.0%
6419	<u>Remb. rémunérations</u> de personnel	20 400.00 €	26 036.89 € 127.6%	-5 636.89 €	-27.6%
Total 013	Atténuations de charges	20 400.00 €	26 036.89 € 127.6%	-5 636.89 €	-27.6%
722	Immobilisations corporelles	11 000.00 €	8 556.47 € 77.8%	2 443.53 €	22.2%
7811	Reprises sur <u>amort des immos</u>	0.00 €	1 278.07 € 0.0%	-1 278.07 €	0.0%
Total 042	Opérations d'ordre entre section	11 000.00 €	9 834.54 € 89.4%	1 165.46 €	10.6%
70311	Concessions dans les cimetières	500.00 €	300.00 € 60.0%	200.00 €	40.0%
70323	<u>Redev occup</u> domaine public	1 800.00 €	1 826.11 € 101.5%	-26.11 €	-1.5%
70631	Redevance à caractère sportif	100.00 €	90.00 € 90.0%	10.00 €	10.0%
70878	<u>Remb par</u> autres redevables	16 500.00 €	17 425.79 € 105.6%	-925.79 €	-5.6%
7088	Autres produits activité annexe	3 825.00 €	4 645.00 € 121.4%	-820.00 €	-21.4%
Total 70	Produits des services	22 725.00 €	24 286.90 € 106.9%	-1 561.90 €	-6.9%
73111	Impôts directs locaux	101 906.00 €	101 160.00 € 99.3%	746.00 €	0.7%
73112	C.V.A.E.	893.00 €	893.00 € 100.0%	0.00 €	0.0%
73114	<u>Imposit°</u> Forfait. <u>Entp</u> . Réseau	4 558.00 €	6 552.00 € 143.7%	-1 994.00 €	-43.7%
73223	FPIC Fonds national de <u>péréquat°</u>	11 900.00 €	12 949.00 € 108.8%	-1 049.00 €	-8.8%
Total 73	Impôts et taxes	119 257.00 €	121 554.00 € 101.9%	-2 297.00 €	-1.9%
7411	Dotation forfaitaire	115 289.00 €	115 289.00 € 100.0%	0.00 €	0.0%
74121	Dot Solidarité rurale	89 817.00 €	89 817.00 € 100.0%	0.00 €	0.0%
74127	Dot nationale de péréquation	55 256.00 €	55 256.00 € 100.0%	0.00 €	0.0%
744	FCTVA	737.00 €	737.00 € 100.0%	0.00 €	0.0%
7461	DGD	102.00 €	0.00 € 0.0%	102.00 €	100.0%
74718	Autres	0.00 €	102.00 € 0.0%	-102.00 €	0.0%
74751	<u>Particip</u> du GFP de rattachement	21 000.00 €	21 209.00 € 101.0%	-209.00 €	-1.0%
7478	Autres organismes	3 500.00 €	5 742.60 € 164.1%	-2 242.60 €	-64.1%
74832	<u>Attrib</u> fonds <u>dép</u> péréquation TP	23 000.00 €	23 876.00 € 103.8%	-876.00 €	-3.8%
74833	<u>Etat-Compensat°</u> CET (CVAE - CFE)	753.00 €	753.00 € 100.0%	0.00 €	0.0%
74834	<u>Etat/compens</u> <u>taxe fonc.</u>	1 724.00 €	1 724.00 € 100.0%	0.00 €	0.0%
7488	Autres attribut° et <u>participat°</u>	26 000.00 €	58 660.00 € 225.6%	-32 660.00 €	-125.6%
Total 74	Dotations et participations	337 178.00 €	373 165.60 € 110.7%	-35 987.60 €	-10.7%
752	Revenus des immeubles	14 500.00 €	16 357.60 € 112.8%	-1 857.60 €	-12.8%
7588	Autres <u>prod. div gest°</u> courante	1 400.00 €	1 511.13 € 107.9%	-111.13 €	-7.9%
Total 75	Autres produits gestion courante	15 900.00 €	17 868.73 € 112.4%	-1 968.73 €	-12.4%
761	Produits de participations	0.00 €	0.60 € 0.0%	-0.60 €	0.0%
Total 76	Produits financiers	0.00 €	0.60 € 0.0%	-0.60 €	0.0%
7713	Libéralités reçues	600.00 €	0.00 € 0.0%	600.00 €	100.0%
7718	Autres produits <u>except</u> <u>gestion</u>	13 700.00 €	11 644.26 € 85.0%	2 055.74 €	15.0%
773	Mandats annulés (<u>exerc. antérieu</u>)	860.00 €	863.33 € 100.4%	-3.33 €	-0.4%
775	Produits des cessions d' <u>immob.</u>	338.00 €	338.00 € 100.0%	0.00 €	0.0%
7788	Produits exceptionnels divers	0.00 €	2 238.59 € 0.0%	-2 238.59 €	0.0%
Total 77	Produits exceptionnels	15 498.00 €	15 084.18 € 97.3%	413.82 €	2.7%
Total	RECETTES	605 357.00 €	587 831.44 € 97.1%	17 525.56 €	2.9%

PROCES-VERBAL Séance du 16 mars 2023 à 19 heures

Commune du Fidelaire					INVESTISSEMENT					2022
1) DEPENSES					2) RECETTES					
ARTICLE	LIBELLÉ	BP 2022	Réalisé	RESTES	ARTICLE	LIBELLÉ	BP 2022	Réalisé	RESTES	
Chapitre 001	Déficit reporté	22 645			10222	FCTVA	9 172	9 172.00		
		0			10226	Taxe aménagement	0	2 806.16		
1641	Capital des emprunts	26 710	26 709.88		1068	Excédents de fonctionn capitalisés	40 565	40 564.67		
Chapitre 16	Remboursement d'emprunts	26 710	26 709.88		Chapitre 10	Dotations Fonds divers Réserves	49 737	52 542.83		
2031	Etude aménagement centre bourg	10 000		9 060	1321	Capturs CO2	0	512.00		
2051	Logiciels cimetière	1 700		1 700	1321	travaux isolation	5 065		5 065	
2031	Relevé topographique centre bourg	1 440	1 440.00		1321	Sauteuse cantine acompte	0	1 457.43		
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	13 140	1 440.00	10 760	Chapitre 13	Subventions d'investissement	5 065	1 969.43	5 065	
2041582	Trx SIEGE Ratours	1 560	1 553.75							
2041582	Trx SIEGE Calais	600	141.71							
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	2 160	1 695.46				0			
21568	Bouches d'incendie rue de la Chête	2 100					0			
21311	Isolation grenier mairie	9 000		9 000			0			
2132	Solde réhabilitation assainisst boulang		764.95				0			
2188	Panneaux de rue	2 100		2 100	Chapitre 16	Emprunts reçus	0	0.00		
2188	Rambardes bois mares	2 300	2 278.80				0			
2188	Achat lecteur puce animaux	200	187.20							
2188	2 extincteurs	180		180						
2188	Plateforme école	1 600		1 600						
2188	Panneaux stationnement PMR	400								
2188	Tracteur tondeuse	18 000	17 150.00							
2188	Bouton d'appel mairie	120								
2188	Téléphones	400	118.10							
2188	Boucles à induction	500								
2183	Ssd ordinateurs portables		103.00			Vente chemin rural Borel	5 210			
2188	Ssd ordinateurs portables	210				Vente chemin rural Lallier	2 162			
2188	Sauteuse basculante électrique	5 900		5 900						
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	43 010	20 602.05	18 780	O24	Vente de terrains	7 372	0.00		
2188	trx régie boîte à livres	500	1 071.78				0			
21316	cimetière aménagement accès PMR	5 700	2 722.28		Chapitre 021	Virement du fonctionnement	56 153			
21312	bureau directrice école primaire	3 000	4 762.41				0			
21318	église aménagement sente PMR	1 200			2111/040	Vente chemin rural Lallier	227	227.00		
21318	Saite associations aménagnt accès PMR	600			2111/040	Vente chemin YVELIN	111	111.00		
28041512	rattrapage écriture trésorerie		1 278.07							
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre section	11 000	9 834.54		Chapitre 040	Opérations d'ordre entre section	338	338.00		
TOTAL	DEPENSES	118 665	60 281.93	29 540	TOTAL		118 665	54 850.26	5 065	

6. Déplacement de panneaux d'agglomération

Suite à une réclamation d'un habitant de l'impasse du Buquet relative à la vitesse excessive des véhicules sur la départementale 23, les services de l'agence routière sont venus sur place.

Ils ont proposé d'agrandir la zone d'agglomération et d'installer des panneaux 50. Le matériel serait à la charge du conseil départemental.

↳ Le conseil souhaite plutôt que des panneaux « vous n'avez pas la priorité » soient installés avant les carrefours avec les RD23 + RD37 et vote par 10 voix contre, 3 pour et 1 abstention le déplacement de l'agglomération et de l'implantation de panneaux 50.

7. Participation aux transports scolaires 2023-2024 (N°2023-03-06)

Le conseil régional fait savoir qu'une nouvelle grille tarifaire est mise en place à la rentrée 2023-2024.

Pour les primaires, la carte est à 65 € au lieu de 60 € et au-delà, le prix est de 130 € au lieu de 120.

La réponse sur la couverture de prise en charge par la commune est à rendre avant le 2 mai. Sur les bases enfants 2021-2022= collèges-lycées : 75 x 65 soit 4 875 € et primaire = 42 x 32.50 = 1 365 €.

↳ Le conseil, à l'unanimité, vote pour la prise en charge à hauteur de 50 %.

8. Unité mobile de soins

Le centre de santé de la Musse propose la mise en place d'une unité mobile de soins, qui s'installerait une fois par semaine sur plusieurs communes du département (Breteuil, La Barre, Beaumont, Conches en ouche et le Fidelaire). Il s'agit d'un camping-car aménagé. Ce sont des médecins vacataires qui interviendraient et le stationnement pourrait être la demi-journée ou la journée entière.

Le centre de santé s'engage à recruter le personnel, à équiper l'unité et assurer le bon fonctionnement logistique, à garantir le respect des bonnes pratiques (dossiers médicaux, ...), à assurer la prise de rendez-vous, à garantir l'accès à tout patient.

PROCES-VERBAL Séance du 16 mars 2023 à 19 heures

Il est demandé aux communes de mettre à disposition 1 local pour une salle d'attente et un bureau pour la secrétaire avec sanitaires, un branchement électrique à proximité directe, une place de parking, une couverture 4G. Une participation de 100 € par demi-journée est aussi sollicitée. La commune devra également relayer l'information.

D. Langer demande si les médecins ont les prérogatives d'un généraliste ? C'est le cas.

✎ Avant toute décision, le conseil municipal souhaite que les conseillers départementaux soient saisis de la question de la participation car c'est un problème qui dépasse les limites du territoire communal.

9. Manifestations à venir

Dimanche 19 mars = cessez le feu de la guerre d'Algérie

Dimanche 2 avril = salon des auteurs

Samedi 8 et dimanche 9 avril = expo URBEX

Dimanche 21 mai = fête de la nature

Samedi 26 et dimanche 27 août = fête de la libération (foire à tout dès le matin le 26 et concert le soir)

Septembre = salon des poètes un samedi après-midi

10. Questions diverses

- Commission cimetière = thuyas à couper concession Alain GERARD
 - Restaurant scolaire : pour la sauteuse basculante subventionnée, Amélie et Martine peuvent voir avec le cuisinier. A. LECOUFLE indique qu'il faut l'acheter même s'il ne la veut pas.
 - Vacances de Mélanie du 24 au 30 avril = fermeture de la poste
 - Vacances de Vanessa MABIRE du 17 au 24 avril = problème de ménage toilettes salle des fêtes le vendredi. Régine et Martine se proposent pour le faire avec Jean Claude.
 - Vote du BP = 13 avril. Préparation du budget = mercredi 5 avril rendez-vous à 13h30
 - Compte-rendu de la réunion à l'inspection d'académie avec la directrice Madame MONCADA et sa collaboratrice Mme NEDELLEC et les maires des communes du SIVOS. Chaque maire a fait valoir ses arguments. Il s'avère qu'à la Ferrière sur Risle, si le poste était maintenu là-bas, il y aurait un manque de lits, d'une part et d'autre part il faudrait un tour de car supplémentaire (50 places pour 60 enfants). M. GARREAUD, maire de la ferrière sur Risle a indiqué qu'il est d'accord pour accepter la fermeture dans sa commune. Madame La Directrice de l'inspection académique informera de sa décision le 23 mars.
 - 27 MARS : réunion du conseil d'école
 - Arrêté pris pour interdire la baignade dans les mares, information donnée à l'assemblée.
 - Un auteur compositeur interprète connu d'A. FUENTES cherche un local pour travailler en dehors de chez lui. Il est suggéré le prêt ou la location d'une pièce à la bibliothèque. Certains sont réticents, aussi il est souhaité de le rencontrer. Il sera invité lors de la prochaine réunion de conseil.
 - Inhumation de Madame Joëlle BUFFET demain. 10 h à l'église
 - A. LECOUFLE signale qu'au niveau de la grange, le nettoyage de la cour s'impose et que le petit bâtiment devient dangereux. Il sera demandé aux agents communaux d'effectuer l'entretien du terrain.
 - Commission des bâtiments : la réunion est fixée au lundi 3 avril à 18h30.
 - Elise COUTURIER fait remonter un problème de circulation sur le parking du colombier au moment de la rentrée et de la sortie d'école.
 - Lumière mini-crèche : A. LECOUFLE fait remarquer que le problème se pose de nouveau. Les lampes restent allumées toute la nuit.
- Séance levée à 21h49.

Le Maire
Jean-Claude DUFOSSEY

Le secrétaire de séance
Marcel COUTURIER

REUNION DU JEUDI 16 MARS 2023 A 19 HEURES

1. Délibérations : n° ordre et objet

2023-03-01	5.2	Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 février 2023
2023-03-02	7.1	Vote du compte de gestion 2022 budget location boucherie
2023-03-03	7.1	Vote du compte administratif 2022 budget location boucherie
2023-03-04	7.1	Vote du compte de gestion 2022 budget commune
2023-03-05	7.1	Vote du compte administratif 2022 budget commune
2023-03-06	8.3	Déplacements de panneaux d'agglomération
2023-03-07	8.2	Participation aux transports scolaires 2023-2024
2023-03-08	9.1	Unité mobile de soins

2. Liste des membres présents

		Présent	Procuration
Monsieur Jean-Claude DUFOSSEY	Maire	X	
Monsieur Dominique LANGER	Adjoint	X	
Madame Elise COUTURIER	Adjointe	X	
Monsieur Alain LECOUFLE	Adjoint	X	
Monsieur Marcel COUTURIER	C M	X	
Madame Régine LEGRAND	C M	X	
Madame Martine LE MERCIER	C M	X	
Monsieur Philippe MORIN	CM	X	
Madame Nadine JOSSE	C M	X	
Madame Isabelle GONNET	C M	X	
Monsieur David PITARD	C M	X	
Monsieur Noël PIETON	C M	X	
Madame Amélie FUENTES	C M	X	
Madame Aurélie ARNOLD	C M	X	
Monsieur Nicolas CANU	CM		
TOTAL		14	

Le Maire
Jean-Claude DUFOSSEY

Le secrétaire de séance
Marcel COUTURIER

PROCES-VERBAL Séance du 13 avril 2023 à 19 heures

Convocation du : 7 avril 2023

Date d'affichage : 7 avril 2023

Le jeudi 13 avril 2023 à 19h, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DUFOSSEY, Maire

CONSEILLERS PRESENTS : D. LANGER, E. COUTURIER, A. LECOUFLE, M. COUTURIER, R. LEGRAND, M. LE MERCIER, P. MORIN, N. JOSSE, I. GONNET, D. PITARD, A. FUENTES, A. ARNOLD, N.CANU.

CONSEILLERS ABSENTS : N. PIETON

SECRETAIRE DE SEANCE : D. PITARD

MEMBRES : en exercice : 15 Présents.... : 14 (quorum atteint) Votants.... : 14

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 mars 2023
2. Entretien avec un compositeur interprète
3. Emplacement pour un Food truck « burger »
4. Affectation du résultat 2022 budget local boucherie
5. Affectation du résultat 2022 budget commune
6. Vote du budget primitif 2023 du local boucherie/épicerie
7. Vote du budget primitif 2023 de la commune
8. Vote des taux de fiscalité directe locale 2023
9. Unité mobile de soin
10. Litiges urbanisme en rapport avec la défense extérieure contre l'incendie.
11. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 mars 2023 (N°2023-04-01)

Le procès-verbal de la séance du jeudi 16 mars 2023 est accepté sans remarques.

PROCES-VERBAL Séance du 13 avril 2023 à 19 heures

2. Entretien avec un compositeur interprète (N°2023-04-02)

Certains élus avaient relayé la demande de M. Jean HOLTZMAN, habitant Conches, pour le prêt d'un local. Aussi, il a été invité à venir exposer directement au conseil sa recherche. Il sonorise des films et anime des petits concerts et il cherche un local pour mettre son équipement et y travailler.

L'ancien bureau situé à l'étage de l'ancienne bibliothèque pourrait convenir. L'espace maillo qui l'utilise pour le centre de loisirs est d'accord et libérera la pièce quand ce sera nécessaire. Toutefois, l'accès serait retreint aux seuls horaires où le bâtiment n'est pas occupé par le centre de loisirs et l'activité méditation.

En échange, ce Monsieur propose des animations auprès des élèves et des enfants du centre. Par ailleurs, il peut faire profiter de ces relations avec de grands compositeurs, réalisateurs, musiciens,... pour organiser des animations sur la commune avec des coûts se limitant au défraiement du transport et de l'hébergement.

Au travers d'un tour de table, des avis partagés se sont exprimés. Une partie du conseil est plutôt d'accord pour essayer, invoquant les retombées intéressantes pour la commune, l'autre partie est plus réticente quant à la présence des enfants et aux éventuels tierces personnes susceptibles de venir dans le cadre du travail de M. HOLTZMAN.

M. Le Maire propose que cette occupation soit réglementée par une convention dont les termes seront soumis à l'approbation du conseil municipal.

Il est décidé de procéder à un vote pour le prêt de ce local à M. HOLTZMAN dont le résultat est le suivant : 8 voix pour, 5 abstentions et 1 contre. Les suffrages exprimés étant de 9, la majorité absolue est de 5, le prêt est donc adopté.

3. Emplacement pour food-trucks (N°2023-04-03)

M. MARECHAL, demeurant au Fidelaire, demande à installer un food-truck burgers le samedi soir de 16 à 23 heures.

M. CATTAN de la société JEDO, demande à installer un food-truck le jeudi soir de 16 à 21h30 pour la vente de plats libanais.

Les deux sont acceptés. Une participation pour l'électricité est envisagée.

4. Affectation du résultat 2022 budget location local boucherie (N°2023-04-04)

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 5 667.68 €

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice 2022 + 5 082.51 €

B Résultats antérieurs reportés 2021

Ligne 002 du compte administratif + 585.17 €

C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) 5 667.68 €

D Solde d'exécution d'investissement - 10 089.30 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement 0.00 €

Besoin de financement F=D+E 10 089.30 €

AFFECTATION = C 5 667.68 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 5 667.68 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 0 €

PROCES-VERBAL Séance du 13 avril 2023 à 19 heures

5. Affectation du résultat 2022 budget commune (N°2023-04-05)

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 153 121.63 €

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	+ 89 721.98 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif	+ 63 399.65 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	153 121.63 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	- 28 076.34 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	- 24 475.00 €
Besoin de financement F=D+E	- 52 551.34 €
AFFECTATION = C	<u>153 121.63 €</u>
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	52 551.34 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002	100 570.29 €

6. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 LOCATION LOCAL BOUCHERIE (N°2023-04-06)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'adoption du référentiel M57 à compter du 1^{er} janvier 2023

Vu les propositions d'inscriptions budgétaires présentées

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité, le budget primitif 2023 « location local boucherie charcuterie » comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section de fonctionnement :	13 622 €	13 622 €
Section d'investissement ... :	16 740 €	16 740 €
TOTAL..... :	30 362 €	30 362 €

**FONCTIONNEMENT
DEPENSES**

O11 Charges à caractère général	2 200
23 Virement à la sect° d'investis.	11 072
65 Autres charges gestion courante	5
66 Charges financières	345
Total DEPENSES	13 622

RECETTES

75 Autres produits gestion courante	13 622
Total RECETTES	13 622

**INVESTISSEMENT
DEPENSES**

OO1 Solde d'exécution d'inv. Reporté	10 090
16 Remboursement d'emprunts	6 650
Total DEPENSES	16 740

RECETTES

O21 Virement de la section de fonct.	11 072
10 Dotations Fonds divers Réserves	5 668
Total RECETTES	16 740

PROCES-VERBAL Séance du 13 avril 2023 à 19 heures

7. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 COMMUNE (N°2023-04-07)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'adoption du référentiel M57 à compter du 1^{er} janvier 2023
Vu les propositions d'inscriptions budgétaires présentées

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité, le budget primitif 2023 de la commune comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement :	666 422 €	666 422 €
Section d'investissement ... :	99 577 €	99 577 €
TOTAL..... :	765 999 €	765 999 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
O11 Charges à caractère général	142 905		OO2 Résultat de fonctionnement reporté	100 570	
O12 Charges de personnel et frais	196 300		O13 Atténuations de charges	35 000	
O14 Atténuations de produits	31 334		O42 Opérations ordre transf. entre	10 000	
O23 Virement à la section	31 476		70 Prod. services, domaine, ventes	27 500	
O42 Opérations ordre transf. entre	1 700		73 Impôts et taxes	12 000	
65 Autres charges de gestion courante	254 862		731 Fiscalité locale	115 791	
66 Charges financières	7 345		74 Dotations et participations	348 061	
67 Charges spécifiques	500		75 Autres produits de gestion	17 500	
Total DEPENSES	666 422		Total RECETTES	666 422	

INVESTISSEMENT

1) DEPENSES		2023			2) RECETTES		2023		
ARTICLE	LIBELLÉ	RESTES	propos. nouvelles	Total	ARTICLE	LIBELLES	RESTES	Proposit. Nouvelles	Total
Chapitre 001	Déficit reporté		28 077	28 077	10222	FCTVA		5 385	5 385
					10226	Taxe aménagement		2 000	2 000
1641	Capital des emprunts		26 875	26 875	1068	Excédents de foncionnt capitalisés		52 551	52 551
Chapitre 16	Remboursement d'emprunts		26 875	26 875	Chapitre 10	Dotations Fonds divers Réserves	0	59 936	59 936
1321	Rembourst subvention sauteuse		1 500	1 500					
Chapitre 13	Remboursement de subvention		1 500	1 500					
203	Etude aménagement centre bourg	9 060		9 060					
2051	Logiciels cimetière	1 700		1 700					
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	10 760	0	10 760					
2041533	Trx SIEGE RECULET		3 585	3 585					
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées		3 585	3 585					
2131	Isolation grenier mairie et cloches	9 000	5 900	14 900	1321	travaux isolation	5 065		5 065
2188	Panneaux de rue	2 100		2 100	Chapitre 13	Subventions d'investissement	5 065		5 065
2188	2 extincteurs	180		180					
2188	Plateforme école	1 600		1 600	Chapitre 021	Virement du fonctionnement		31 476	31 476
2188	Sauteuse basculante électrique	5 900	-5 900	0	O24	Vente chemin rural Borel		1 400	1 400
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	18 780	0	18 780	Chapitre 024	Vente de terrains		1 400	1 400
2131	Travaux en régie personnel communal		10 000	10 000	2804153	Amortissement trx SIEGE 2022		1 700	1 700
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre section	0	10 000	10 000	Chapitre 040	Opérations d'ordre entre section		1 700	1 700
TOTAL	DEPENSES	29 540	70 037	99 577	TOTAL		5 065	94 512	99 577

PROCES-VERBAL Séance du 13 avril 2023 à 19 heures

8. VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE 2023 (N°2023-04-08)

Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 fourni par les services fiscaux

Vu la hausse de 7 % des bases imposables

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité de voter comme suit, les taux de fiscalité directe locale 2023

Taxe sur le foncier bâti.....	24.51 %
Taxe sur le foncier non bâti	11.04 %
Taxe habitation.....	4.89 %
Contrib. Fonc. Des Ent.....	7.95 %

9. UNITE MOBILE DE SOINS (N°2023-04-09)

Finalement, le conseil départemental va prendre en charge la totalité de la vacation correspondant à une demi-journée de présence soit 200 €.

La commune mettra simplement à disposition la salle des fêtes pour la salle d'attente et le secrétariat.

Il est rappelé que cette unité est réservée aux personnes n'ayant pas de médecin traitant.

Au Fidelaire, les consultations auront lieu le jeudi et devraient être effectives vers la fin mai.

10. LITIGES URBANISME EN RAPPORT AVEC LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

Deux déclarations préalables en 2021 pour la pose de panneaux photovoltaïques avaient fait l'objet d'un refus de la mairie pour absence de défense incendie suffisante, le règlement départemental d'incendie, imposant cette présence pour de tels équipements.

La société, effectuant les travaux, a assigné la commune en justice pour excès de pouvoir. Le jugement est tombé hier et la mairie doit autoriser ces travaux en incluant des prescriptions comme la participation des bénéficiaires aux frais d'installation d'hydrants, ce qui, dans un des cas n'est pas possible.

Aussi, les grands élus, ainsi que Monsieur le Préfet et le SDIS vont être informés de cette situation aberrante.

11. QUESTIONS DIVERSES

- * Travaux sur l'antenne du château d'eau : un dossier d'informations est à disposition en mairie.
- * Demande de congé de longue maladie : le dossier de Mme BURLE passera au conseil médical le 12 avril.
- * Commission bâtiments du 3 avril : M. Le Maire remercie tous les conseillers pour leur travail sérieux sur le listing des tâches à effectuer sur l'ensemble des bâtiments.
- * Salon des Auteurs : belle réussite et remerciements aux élus ayant aidé.
- * Expo Urbex : très belle exposition avec beaucoup de visiteurs.
- * Fête de la nature avec une randonnée le 21 mai.

PROCES-VERBAL Séance du 13 avril 2023 à 19 heures

- * Colombier scolaire : M. COUTURIER informe la municipalité que les concours reprennent et que c'est la vitesse qui est retenue pour le classement. Cette année, avec la grippe aviaire, les entraînements n'ont pas été possibles.
- * Dégradations de chaussée : P. MORIN se fait l'écho de gens se plaignant de la dégradation de la route rue de la Noëtte. Ce serait dû au passage d'un camion dont le chauffeur habiterait à proximité.
- * D. LANGER signale qu'il y a des transports incessants de terres avec de gros engins (tracteurs et bennes) roulant vite dans le bourg.
- * M. LE MERCIER fait remarquer qu'un lampadaire situé devant le 6 rue du Bourjojo ne fonctionne plus.

L'ordre du jour étant épuisé et l'assemblée n'ayant plus de questions,

La séance est levée à 21h53.

Le Maire
Jean-Claude DUFOSSEY

Le secrétaire de séance
David PITARD

REUNION DU JEUDI 13 AVRIL 2023 A 19 HEURES

1. Délibérations : n° ordre et objet

2023-04-01	5.2	Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 mars 2023
2023-04-02	3.5	Prêt d'une salle à un auteur compositeur
2023-04-03	3.5	Emplacements pour deux food-trucks
2023-04-04	7.1	Affectation du résultat 2022 budget location local boucherie
2023-04-05	7.1	Affectation du résultat 2022 budget commune
2023-04-06	7.1	Vote du budget primitif 2023 budget location local boucheri
2023-04-07	7.1	Vote du budget primitif 2023 budget commune
2023-04-08	7.2	Vote des taux de fiscalité directe locale
2023-04-09	9.1	Unité mobile de soins
2023-04-10	2.2	Litiges urbanisme en rapport avec la défense extérieure contre l'incendie

2. Liste des membres présents

		Présent	Procuration
Monsieur Jean-Claude DUFOSEY	Maire	X	
Monsieur Dominique LANGER	Adjoint	X	
Madame Elise COUTURIER	Adjointe	X	
Monsieur Alain LECOUFLE	Adjoint	X	
Monsieur Marcel COUTURIER	C M	X	
Madame Régine LEGRAND	C M	X	
Madame Martine LE MERCIER	C M	X	
Monsieur Philippe MORIN	CM	X	
Madame Nadine JOSSE	C M	X	
Madame Isabelle GONNET	C M	X	
Monsieur David PITARD	C M	X	
Monsieur Noël PIETON	C M		
Madame Amélie FUENTES	C M	X	
Madame Aurélie ARNOLD	C M	X	
Monsieur Nicolas CANU	CM	X	
TOTAL		14	

Le Maire
Jean-Claude DUFOSEY

Le secrétaire de séance
David PITARD

PROCES-VERBAL Séance du 11 mai 2023 à 19 heures

Convocation du : 5 mai 2023

Date d'affichage : 5 mai 2023

Le jeudi 11 mai 2023 à 19h, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DUFOSSEY, Maire

CONSEILLERS PRESENTS : D. LANGER, E. COUTURIER, A. LECOUFLE, M. COUTURIER, R. LEGRAND, P. MORIN, N. JOSSE, D. PITARD, N. PIETON, A. FUENTES, N. CANU.

CONSEILLERS ABSENTS : M. LE MERCIER, I. GONNET, A. ARNOLD

SECRETAIRE DE SEANCE : N. CANU

MEMBRES : en exercice : 15 Présents.... : 12 (quorum atteint) Votants.... : 12

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 mai 2023
2. Repas des Aînés
3. Point sur l'unité mobile de soins
4. Congés du personnel
5. Réparation de la toiture de la salle polyvalente
6. Travaux en régie
7. Devis panneau pocket
8. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 avril 2023 (N°2023-05-01)

Le procès-verbal de la séance du jeudi 13 avril 2023 est accepté sans remarques.

PROCES-VERBAL Séance du 11 mai 2023 à 19 heures

2. Travaux sur une cloche (N°2023-05-02)

Après vérification par la société BIARD-ROY de Sainte-Austreberthe, il s'avère que l'appareil de mise en volée de la cloche n°3 est hors service et que son battant est usé.

Le remplacement de chaque équipement s'élève respectivement à 1 446 € ht et 1 440 € ht.

👉 **7 conseillers votent pour, 3 s'abstiennent et 2 votent contre.**

3. Porte de la maternelle (N°2023-05-03)

Il n'est pas possible de la réparer. Les devis des entreprises COMBE et MASSÉ sont de en aluminium 3 098 € ht et 4 704.72 € ht alors qu'en pvc, les prix sont de 2 442 € ht et 4 336.34 € ht.

👉 **C'est le devis de M. COMBE, de 2 442 € ht qui est retenu.**

4. Démolition du bâtiment dans la cour de la grange (N°2023-05-04)

Monsieur PROTSYK, entrepreneur, demeurant au hameau de Calais est d'accord pour démolir ce bâtiment et récupérer tout en échange. Il utilisera une mini-pelle et un camion benne.

👉 **Le conseil accepte à l'unanimité.**

5. Protection informatique (N°2023-05-05)

La société AIXXIA de Bernay propose des offres packagées pour lutter contre la perte des données, pour l'assistance informatique, pour les antivirus.

Le NAS de sauvegardes locales s'élève à 290 € ht et le forfait annuel de l'offre confort est de 59 € pour le poste 1 et 22 € par poste supplémentaire.

👉 **Cette société, ayant souvent dépanné gracieusement la commune, son offre est retenue.**

6. Unité mobile de soins

A eu lieu ce jour une réunion avec les maires de Ste Marguerite de l'Autel, Sébécourt, la Ferrière/Risle, Le Fidelaire accompagné d'une conseillère, le docteur de la Neuve-Lyre, la pharmacie de la Ferrière/Risle, les infirmières de la Ferrière celle de Ste Marguerite, la coordonnatrice de la Musse et le médecin généraliste devant débiter les premières consultations.

C'est le conseil départemental qui est demandeur du projet. Les patients ciblés sont ceux n'ayant pas de médecin traitant et ceux qui ont une urgence. Il s'agit de remettre les patients, en rupture de soins, dans le circuit de la santé.

L'Agence Régionale de Santé a arrêté 5 communes comme lieu de stationnement de cette unité mobile. A savoir Conches, Damville, Breteuil, La Barre et Le Fidelaire. C'est un camping-car aménagé et le service s'appelle DOCT'EURE. L'information sera diffusée via les pharmacies, les infirmières, les services sociaux.

La première consultation au Fidelaire débutera le jeudi 25 mai et sera effectuée par le Dr DEOM, qui assurera également les consultations à Damville le mercredi et à Breteuil le vendredi. Le lundi, ce sera le Dr LANGLOIS à Conches.

Mme DERSY de la Musse viendra sur place pour mettre au point la mise en route.

7. Fête de la nature

Le 21 mai. Installation le samedi après-midi. Barrières à préparer, plateaux. Présence d'un food-truck : road family burger. D'un manège : sulkis à pédales. Tours de poneys. Tombola.

8. Repas des Aînés

Le dimanche 2 juillet. L'épicier, Stéphane, est d'accord pour faire le repas. Il est demandé de réfléchir à un menu pour la prochaine commission. Comme d'habitude, les absents au repas, mais ayant répondu, bénéficieront de tickets d'une valeur totale de 20 € à faire valoir chez les commerçants exerçant sur le Fidelaire.

PROCES-VERBAL Séance du 11 mai 2023 à 19 heures

9. Questions diverses

- * Remerciements : les 2 food-trucks, road family burger et jedo remercient la municipalité pour l'accord de stationnement. Le camion « burger » souhaite stationner un deuxième soir, à savoir le vendredi. Sa demande est acceptée.
- * Elections au SIVOS : M. Nicolas HUGONNIER a été élu président et M. Marcel COUTURIER, vice-président. Les indemnités ont été baissées au niveau initial.
- * Transport de terre : Suite à la remarque de M. LANGER, lors de la dernière réunion, il s'agissait de terres provenant des travaux de réseau sur la commune du Lesme (Ste Marguerite de l'Autel) et stockées chez M. CHARLES
- * Concert le samedi 12 août : il s'agit de petits groupes locaux qui se produiront. Cette manifestation est gérée par Stan de l'ancienne association Soul of Freedom, qui est devenu auto entrepreneur en événementiel. Le seul besoin est un local, la salle des fêtes conviendra.
- * Concert le samedi 26 août : présence de musiciens le soir de la fête.
- * Fermeture de mairie : le mercredi 24 mai, durant les congés de F. OURY
- * Interventions :
 - D. PITARD :
 1. panneau zone 30 dans le bourg, 1 manquant ?
 - ↳ un près de chez M et Mme GOUEL et l'autre est un peu caché près de l'if
 2. Qu'en est-il de prêt d'une salle au centre de loisirs pour M. HOLZMAN de Conches ?
 - ↳ Il réfléchit car ça lui pose problème en juillet. De plus, il faut rédiger la convention
 - A. FUENTES
 1. Qu'en est-il du congé maladie de Mme BURLE ?
 - ↳ Après avis du conseil médical du centre de gestion, elle est placée en congé de longue maladie jusqu'au 13 septembre et ses droits sont rétablis à plein traitement. Comme indiqué par les textes en vigueur, la Nouvelle Bonification Indiciaire dont elle bénéficiait, a été supprimée car elle est remplacée par quelqu'un.
 - R. LEGRAND
 1. Fil qui pend rue de la Noëtte
 - ↳ Prendre une photo avec les poteaux concernés et surtout les étiquettes.
 - N. CANU
 1. Stationnement gênant d'un ou deux véhicules rue St Eloi aux abords du carrefour de la rue Frémontel
 - ↳ Un arrêté sera à prendre pour interdire ce stationnement avec le traçage d'une ligne jaune sur la bordure de trottoir. Un courrier va être envoyé aux personnes concernées.
 - A. LECOUFLE : Poteaux électriques arrivés au Reculet pour le renforcement du réseau
 - D. LANGER : Panneaux à commander pour interdire la voie verte et le terrain multisports à tout véhicule à moteur
 - N. PIETON
 1. Problème odeur d'urine près de l'if ?
 - ↳ Les panneaux sont prêts à être installés.

Séance levée à 21h02

Le Maire, Jean-Claude DUFOSSEY

Le secrétaire de séance, Nicolas CANU

PROCES-VERBAL Séance du 11 mai 2023 à 19 heures

1. Délibérations : n° ordre et objet

2023-05-01	5.2	Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 avril 2023
2023-05-02	1.4	Travaux sur une clocher
2023-05-03	1.4	Porte de la maternelle
2023-05-04	9.1	Démolition du bâtiment dans la cour de la grange
2023-05-05	1.4	Protection informatique
2023-05-06	9.1	Unité mobile de soins
2023-05-07	9.1	Fête de la nature
2023-05-08	9.1	Repas des Aînés

2. Liste des membres présents

		Présent	Procuration
Monsieur Jean-Claude DUFOSEY	Maire	X	
Monsieur Dominique LANGER	Adjoint	X	
Madame Elise COUTURIER	Adjointe	X	
Monsieur Alain LECOUFLE	Adjoint	X	
Monsieur Marcel COUTURIER	C M	X	
Madame Régine LEGRAND	C M	X	
Madame Martine LE MERCIER	C M		
Monsieur Philippe MORIN	CM	X	
Madame Nadine JOSSE	C M	X	
Madame Isabelle GONNET	C M		
Monsieur David PITARD	C M	X	
Monsieur Noël PIETON	C M	X	
Madame Amélie FUENTES	C M	X	
Madame Aurélie ARNOLD	C M		
Monsieur Nicolas CANU	CM	X	
TOTAL		12	

Le Maire
Jean-Claude DUFOSEY

Le secrétaire de séance
Nicolas CANU

PROCES-VERBAL Séance du 15 juin 2023 à 19 heures

Convocation du : 9 juin 2023

Date d'affichage : 9 juin 2023

Le jeudi 15 juin 2023 à 19h, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DUFOSSEY, Maire

CONSEILLERS PRESENTS : D. LANGER, E. COUTURIER, A. LECOUFLE, M. COUTURIER, P. MORIN, N. JOSSE, D. I. GONNET, PITARD, N. PIETON, A. ARNOLD, N. CANU.

CONSEILLERS ABSENTS : R. LEGRAND, M. LE MERCIER, A. FUENTES,

SECRETAIRE DE SEANCE : A. ARNOLD

MEMBRES : en exercice : 15 Présents.... : 12 (quorum atteint) Votants.... : 12

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 mai 2023
2. Repas des Aînés
3. Point sur l'unité mobile de soins
4. Congés du personnel
5. Réparation de la toiture de la salle polyvalente
6. Travaux en régie
7. Devis panneau pocket
8. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 mai 2023 (N°2023-06-01)

Le procès-verbal de la séance du jeudi 11 mai 2023 est accepté sans remarques.

PROCES-VERBAL Séance du 15 juin 2023 à 19 heures

2. Ajout d'un point à l'ordre du jour : location d'un terrain à Mare-Close (N°2023-06-02)

Offre de la société française VALOCIME qui propose de reprendre le bail en 2031 du terrain en location avec ATC France pour l'antenne ORANGE. Le loyer actuel est d'environ 2700 €, cette société propose de le passer à 4500 € par an brut et de faire une avance de loyer de 9000 € à compter de la signature de la convention. De plus, elle verserait un droit de réservation de 200 € par an soit 1800 € jusqu'en 2031 et propose un don de 1000 € à une association communale pour toute signature de convention avant le 30 juin 2023.

👉 Le conseil souhaite attendre la convention avant de statuer.

3. Repas des Aînés : (N°2023-06-03)

Dimanche 2 juillet.

Menu : kir vin blanc avec 4 amuse-bouches

Terrine de St Jacques et perles de la mer

Salade périgourdine (magret de canard fumé, mousson et tomates cerises) légumes du soleil

Sorbet normand

Chipot/merguez et araignée de porc au barbecue

Salades composées (taboulé, piémontaise)

Trio de fromages

Salade

4 petits fours sucrés

Café / champagne

Vins rouge et blanc et cidre

Préparation samedi 14 h. Présents E. COUTURIER, A. ARNOLD, D. PITARD, I. GONNET, N. JOSSE, M. COUTURIER, N. CANU.

Pour le service le jour même : E. COUTURIER et une amie, Valérie PITARD, D. PITARD, N. PIETON, N. CANU, A. LECOUFLE, M. COUTURIER, N. JOSSE, I. GONNET ? Rdv 10h30

Penser à inviter les personnalités. Pour les bons cadeaux, les food-trucks installés au Fidelaire n'y figurent pas car ils ne tiennent pas à établir des factures.

4. Point sur unité mobile de soins : (N°2023-06-04)

Peu de fréquentation au Fidelaire. Une visioconférence a lieu demain en présence de tous les intervenants. A revoir ultérieurement.

5. Congés du personnel : (N°2023-06-05)

- Vanessa MABIRE est en congé du 17 juillet au 4 août et se pose le problème du ménage à la salle des fêtes. Elise COUTURIER est d'accord pour le faire. Voir aussi avec Régine LEGRAND et Martine LE MERCIER.

- Mélanie TREVIEN est en congé du 31 juillet au 12 août et il est décidé de fermer l'agence postale communale durant cette période.

PROCES-VERBAL Séance du 15 juin 2023 à 19 heures

6. Travaux de réparation de la toiture de la salle polyvalente : (N°2023-06-06)

La partie du toit plat de la salle polyvalente, côté tennis, n'est plus étanche et des fuites importantes sont constatées.

Les devis demandés à des sociétés spécialisées dans ce genre de couverture sont les suivants :

Entreprise VILLAIN DONA de Verneuil : 23 220.73 € ht pour 117 m² avec une isolation de 40 cm

M. DOUALLE du Fidelaire : 18 668.32 € ht pour 118 m² avec une isolation de 80 cm.

Si les travaux étaient faits en régie par le personnel communal, il faudrait compter au total, salaire et charges compris, 10 800 €.

P. MORIN fait savoir qu'il travaille également avec d'autres entreprises spécialisées dans ce genre de tâches. Il va communiquer une adresse, un devis sera demandé et la décision sera prise en juillet.

7. Travaux en régie : (N°2023-06-07)

Au niveau de l'école maternelle, le dortoir a besoin d'être agrandi. Il est proposé de l'installer dans la salle d'éveil mais l'accès aux toilettes pose problème. Il est possible d'ouvrir la lingerie pour accéder aux toilettes sans passer par la salle de motricité durant la sieste. Ces travaux seront réalisés en interne.

8. Devis de Panneau Pocket : (N°2023-06-08)

Il s'agit d'une application mobile permettant de diffuser des informations immédiatement et d'alerter éventuellement en temps réel la population. Elle est consultable sur pc, tablette, smartphone. Elle est simple d'usage, gratuite et anonyme pour les habitants. C'est l'information qui va vers eux.

Le prix de l'abonnement pour la mairie varie selon que la collectivité est adhérente ou pas à l'Association des Maires Ruraux de France (180 € pour 1 an sinon 230 € ttc). L'adhésion aux maires ruraux est de 56 € par an.

↳ Le conseil décide par 11 voix pour et 1 abstention de s'abonner à l'application pour un an et d'adhérer également à l'AMRF, vu le peu d'écart de prix.

9. Questions diverses :

Randonnée vélo de l'école : très belle réussite

Sortie de fin d'année de l'école : visite de l'Armada vendredi 16 juin

Lundi 3 juillet : kermesse entre les enfants

Samedi 24 juin : soirée des parents d'élèves Les Farfadets

Présence d'un cirque : la communauté de communes a donné son autorisation pour stationner en accord avec Monsieur Le Maire. Un de leur camion était en panne et les gens du cirque ont demandé à rester un peu plus pour les motor-trucks. Ce sont des gens honnêtes, habitués des lieux et qui laissent toujours le terrain propre.

Enfants accidentés : les nouvelles sont plutôt bonnes et ils récupèrent bien de leur accident.

Randonnée équestre sur la voie verte : autorisée par la communauté de communes pour le gîte l'Elev'Haras de la Noëtte, organisateur.

PROCES-VERBAL Séance du 15 juin 2023 à 19 heures

D. LANGER : des panneaux vont être installés pour formaliser l'interdiction de l'accès de la voie verte aux véhicules à moteur.

Nouveau curé de la paroisse : à compter du 1^{er} septembre 2023, c'est l'Abbé Jean-Serge Massamba qui deviendra le nouveau curé de la paroisse du Pays de Conches.

Défibrillateur : le contrôle de celui-ci effectué le 13 juin dernier ne révèle aucun problème.

Relevé kilométrique Grande Rue : rendez-vous est fixé avec l'Agence Départementale des Routes le 23 juin prochain.

Renforcement électrique au Reculet : les poteaux sont posés.

Recensement de la population : il sera effectué sur la commune du 18 janvier au 17 février 2024. C'est Madame Mélanie TREVIEN qui est nommée coordonnatrice et 2 agents recenseurs sont à recruter.

Broyage du bord des routes : le long des voies départementales, c'est l'agence routière qui procède au broyage et pour les voies communales, un marché a été passé par la communauté de communes de Conches. Pour le secteur du Fidelaire, ce doit être l'entreprise GIBEAUX qui a été retenue et elle doit sous-traiter à M. TRAEST.

Miroir au Bourjojo dévissé signalé par A. ARNOLD

Panneau 30, priorité à droite rue de Frémontel enfoui dans le laurier du riverain

Pigeonnier scolaire : Vu les prescriptions de M. Le Préfet relatives aux risques d'orage, M. COUTURIER, n'a pas fait concourir les pigeons.

D. PITARD demande où en est la démolition du bâtiment dans la cour de la grange. M. Protzyk doit intervenir prochainement.

M. Francis HERBET, consul des Seychelles en France, propose la visite de M. AGRIPPINE, conseiller principal au département des affaires étrangères, siégeant à l'Europe. Accord est donné pour le recevoir.

Dissolution du club de football : A. LECOUFLE signale qu'il est dissous depuis 15 jours. 50 % de la somme restante a été donnée à la coopérative scolaire du Fidelaire et les autres 50 % à d'autres associations.

Problème de moto cross au stade : l'accès ne peut être fermé car il sert de place de retournement au camion poubelles. Mais ce service de ramassage va peut-être être confié à une entreprise privée et la tournée risque d'être modifiée. Le problème de retournement ne se poserait plus et le stade pourrait ainsi être fermé. A voir.

Fête communale : N. CANU fait la présentation d'Ecocups et de décapsuleurs réalisés pour la fête du 27 août grâce à des sponsors.

Séance levée à 20h57

Le Maire
Jean-Claude DUFOSSEY

La secrétaire de séance
Aurélien ARNOLD

PROCES-VERBAL Séance du 15 juin 2023 à 19 heures

1. Délibérations : n° ordre et objet

2023-06-01	5.2	Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 mai 2023
2023-06-02	3.3	Location d'une parcelle Mare-Close
2023-06-03	9.1	Repas des Aînés
2023-06-04	9.1	Point du l'unité mobile de soins
2023-06-05	9.1	Congés du personnel
2023-06-06	9.1	Réparation de la toiture de la salle polyvalente
2023-06-07	9.1	Travaux en régie
2023-06-08	1.4	Devis panneau pocket

2. Liste des membres présents

		Présent	Procuration
Monsieur Jean-Claude DUFOSSEY	Maire	X	
Monsieur Dominique LANGER	Adjoint	X	
Madame Elise COUTURIER	Adjointe	X	
Monsieur Alain LECOUFLE	Adjoint	X	
Monsieur Marcel COUTURIER	C M	X	
Madame Régine LEGRAND	C M		
Madame Martine LE MERCIER	C M		
Monsieur Philippe MORIN	CM	X	
Madame Nadine JOSSE	C M	X	
Madame Isabelle GONNET	C M	X	
Monsieur David PITARD	C M	X	
Monsieur Noël PIETON	C M	X	
Madame Amélie FUENTES	C M		
Madame Aurélie ARNOLD	C M	X	
Monsieur Nicolas CANU	CM	X	
TOTAL		12	

Le Maire
Jean-Claude DUFOSSEY

La secrétaire de séance
Aurélie ARNOLD

PROCES-VERBAL Séance du 20 juillet 2023 à 19 heures

Convocation du : 12 juillet 2023

Date d'affichage : 12 juillet 2023

Le jeudi 20 juillet 2023 à 19h, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DUFOSSEY, Maire

CONSEILLERS PRESENTS : D. LANGER, E. COUTURIER, A. LECOUFLE, M. COUTURIER, M. LE MERCIER, P. MORIN, D. PITARD, N. PIETON, A. ARNOLD, N.CANU.

CONSEILLERS ABSENTS : R. LEGRAND, N. JOSSE, I. GONNET, A. FUENTES

SECRETAIRE DE SEANCE : D. PITARD

MEMBRES : en exercice : 15 Présents... : 11 (quorum atteint) Votants.... : 11

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 juin 2023
2. Demande d'aide sociale
3. Devis 2è porte de la maternelle
4. Devis réparation du toit plat de la salle polyvalente
5. Défense extérieure contre l'incendie
6. Ajustements budgétaires
7. Offre Valocime terrain antenne Orange
8. Bilan du banquet des Aînés
9. Concert du 12 août
10. Préparation de la fête de la Libération
11. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 juin 2023 (N°2023-07-01)

Le procès-verbal de la séance du jeudi 15 juin 2023 est accepté sans remarques.

PROCES-VERBAL Séance du 20 juillet 2023 à 19 heures

2. Demande d'aide sociale (N°2023-07-02)

Vu la dissolution au 31 décembre 2020 du Centre Communal d'Action Sociale ;
Vu la demande d'aide par l'assistante sociale du département pour une famille de la commune qui rencontre des difficultés financières notamment pour régler des factures d'électricité, dette de 1554.82 €, mis en restreint.
Le fournisseur demande le règlement de 22 % de la dette, soit 341.88 € pour lever la restriction.

Vu la situation de ce couple :

Monsieur 63 ans, en retraite depuis 2022.
Madame 54 ans, en recherche d'emploi
Un enfant à charge
Ressources : 872.87 € (pas de retraite pour le moment)
Charges : 544.59 € et dette étalée 100 € soit 644.59 €.

La commune est sollicitée pour une somme de 200 € afin d'accompagner le couple qui s'est engagé à verser 113 € pour le règlement de leur facture d'énergie

Le conseil municipal, décide, à la majorité, par deux voix contre et neuf abstentions

- de ne pas accorder d'aide à la famille, indiquant que le montant de la retraite est absent et que la solution pour ce foyer est ailleurs
- d'inviter la famille à aller habiter dans un logement social, voire collectif en ville afin que Madame, dépourvue de permis de conduire, puisse trouver plus facilement un emploi.

3. Devis deuxième porte de maternelle (N°2023-07-03)

Suite à l'agrandissement du dortoir de maternelle, le nombre d'enfants étant plus important, une porte de sécurité doit être installée. Plusieurs devis sont demandés et c'est celui de l'entreprise COMBE d'un montant de 2 640 € ht qui est retenu.
L'agent communal, Mickaël DUBOURG, effectuera les travaux de démolition de la cloison et percera pour l'emplacement de la porte, qui, elle sera posée par l'entreprise COMBE.
L'éducation nationale a donné son aval, mais l'installation ne sera pas prête pour la rentrée, les délais de livraison étant très longs.

4. Devis réparation toit plat de la salle polyvalente (N°2023-07-04)

Le toit plat de la salle polyvalente, côté tennis fuit. Des devis ont été sollicités auprès de trois entreprises :

- M. DOUALLE du Fidelaire : 18 668.32 € ht avec isolation
- Ent. VILLAIN DONA de Verneuil : 23 220.73 € ht avec isolation
- Ent. FACE de Cléon : 8 653.82 € ht, étanchéité seule.

L'estimation des travaux réalisés en régie par le personnel communal est d'environ 10 000 € mais les conseillers émettent des réserves quant à la garantie.

Vu les coûts financiers importants, le choix se porte sur la seule étanchéité. Toutefois, la commission des bâtiments se réunira le vendredi 28 juillet à 18 heures, en présence de Mickaël, l'agent communal afin de finaliser techniquement ce choix.

PROCES-VERBAL Séance du 20 juillet 2023 à 19 heures

5. Défense extérieure contre l'incendie (N°2023-07-05)

Par arrêté du 15 juin 2023, l'Etat vient d'accorder, dans le cadre du « Fonds vert » une subvention de 23 170 € représentant 30 % du coût de la dépense subventionnable de 77 234 € ht et qui vient compléter l'aide du département d'un montant de 23 171 €. Les travaux consistent au curage de 2 mares, à la pose d'un poteau incendie et à l'installation de 9 citernes souples. Il est décidé, à l'unanimité, de procéder d'abord au curage des deux mares et à la pose du poteau incendie à la Chête.

6. Ajustements budgétaires (N°2023-07-06)

La section d'investissement du budget primitif doit être ajustée. La nouvelle opération de défense extérieure contre l'incendie doit être inscrite, pour 92 682 € ttc et les subventions également, pour 46 341 €. Certains projets, comme l'achat des panneaux de rues, les études de l'aménagement du centre bourg, sont abandonnés, pour laisser des fonds à des dépenses qui viennent de se greffer (portes maternelles, ordinateur poste comptable, réparation des cloches). Toutefois, il faut inscrire d'autres crédits en recettes pour équilibrer la section d'investissement. Des renseignements seront pris auprès du conseiller aux décideurs locaux du service de gestion comptable de Verneuil pour l'inscription d'un éventuel emprunt.

7. Offre Valocôme pour le terrain de l'antenne ORANGE (N°2023-07-07)

Monsieur Le Maire rappelle l'offre de la société française VALOCIME relative à la location du terrain abritant l'antenne ORANGE. Actuellement, la société ATC France loue cette parcelle située à Mare Close suite à une cession de bail d'Orange depuis le 1^{er} décembre 2020, le loyer étant d'environ 2700 €.

La proposition de Valocôme consiste à se porter repreneur du bail en 2031 avec un loyer de 4500 € par an brut et de faire une avance de loyer de 9000 € à compter de la signature de la convention. De plus, elle verserait un droit de réservation de 200 € par an soit 1800 € jusqu'en 2031 et propose un don de 1000 € à une association communale pour toute signature de convention avant le 30 juin 2023.

Comme demandé lors de la dernière séance, la société VALOCIME a fait parvenir ladite convention. ➤ Après examen de celle-ci, il a été décidé à l'unanimité de ne pas donner suite à l'offre.

8. Bilan du banquet des Aînés (N°2023-07-08)

54 aînés ont répondu présents. Au total 70 personnes environ ont assisté au repas, vip et conseillers compris. Les retours sont très positifs. Ce fut un banquet très convivial et bien copieux. La décoration de table a bien plu également. M. COUTURIER demande le bilan financier. Il sera fourni lors de la prochaine réunion car toutes les factures ne sont pas parvenues.

9. Concert du 12 août

Plusieurs groupes vont se produire, avec des petits en première partie et des plus connus en deuxième partie. Les inscriptions se font sur internet et l'entrée est à 5 €.

10. Préparation de la fête de la Libération

Une réunion de la commission des fêtes est fixée au mardi 8 août à 18h30 en vue de la préparation de cette manifestation.

PROCES-VERBAL Séance du 20 juillet 2023 à 19 heures

11. Questions diverses

Lecture de la lettre de M et Mme LEPRETRE du 2 juillet :

1. Mme LEPRETRE se plaint des odeurs de friture dans son salon de coiffure le lundi matin et demande que les foodtrucks du dimanche matin soient installés ailleurs.
2. Par ailleurs, il est signalé une fuite à la grange communale et quand il pleut, l'eau tombe dans le bâtiment voisin de M et Mme LEPRETRE
3. Le terrain communal derrière la grange et jouxtant leur propriété n'est pas entretenu et ils craignent un départ de feu.

Monsieur LEPRETRE, présent à la réunion, s'explique sur cette lettre envoyée en recommandé et signale également les désagréments supportés par les habitués du bar (odeurs d'urine, bruits, etc...). Il informe également la mairie de son litige avec le propriétaire de l'immeuble voisin relatif à l'assainissement et prévient qu'il a adressé un courrier à la direction départementale de la protection des populations.

Travaux de voirie au Bourjojo : réalisation de couches générales, réparations au Chemin aux vaches en octobre ou début 2024.

Fuite d'eau chemin des Demoiselles : Véolia a réparé ce jour la canalisation d'où venait la fuite.

Cent ans de Mme FICHET : M. Le Maire fait part des remerciements de la famille FICHET pour le geste d'amitié de la municipalité pour les 100 ans de Mme Gisèle FICHET.

Café poétique : fixé le dimanche 10 septembre. Modèle d'invitation à valider avec M. COUTURIER.

Compte-rendu relevés kilométriques Grande Rue : relevés effectués entre le 25 et le 31 mai 2023. Compteurs installés au niveau des numéros 42 et 46, tronçon où la vitesse est de 80 km/h. Avant et après, la vitesse est à 50 km/h.

Les vitesses pratiquées sont inférieures à la limitation de vitesse autorisée.

85 % du trafic se situe en-dessous de 72 kms/h. Sur 1941 véhicules, 88 sont en excès de vitesse.

La moitié du trafic est inférieur à 60 kms/h.

Interventions :

D. PITARD signale quelques travaux à effectuer et des achats à faire : nettoyage du préau de l'école et un trou est à boucher, nettoyage du terrain de tennis, du Monument aux Morts, achat d'une desserte à la salle des fêtes, diable pour transporter les chaises de la salle.

Par ailleurs, il suggère que la table de ping-pong près du terrain de pétanque soit rapportée plus du city. N. CANU le fera avec un télescopique, A. LECOUFLE et D. PITARD sont chargés de repérer l'endroit.

Sur la question de l'application «Panneau pocket », sa mise en place est en attente du retour de l'adhésion à l'Association des Maires Ruraux de France.

M. COUTURIER fait remarquer qu'il y aurait plus de patients à Doct'Eure

P. MORIN demande s'il existe ou s'il est possible d'établir un arrêté municipal obligeant les gens à tenir leurs chiens en laisse. Il sera étudié ce que dit la loi à ce sujet.

E. COUTURIER demande si les panneaux d'agglomération sont à la charge de la commune.

Goudron déversé sur le bas-côté au lieu-dit la croix-rouge : en fait, c'est l'entreprise COLAS, de génie civil, travaillant pour le département, qui a connu un problème technique sur leur équipement. Celle-ci a mis de la poudre rose pour absorber le goudron et des gravillons.

Poteau endommagé au Reculet : Orange a été prévenue mais toujours pas d'intervention pour le moment.

Séance levée à 21h27.

Le Maire, Jean-Claude DUFOSSEY

Le secrétaire de séance David PITARD

PROCES-VERBAL Séance du 20 juillet 2023 à 19 heures

1. Délibérations : n° ordre et objet

2023-07-01	5.2	Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 juin 2023
2023-07-02	8.2	Demande d'aide sociale
2023-07-03	1.4	Devis 2è porte de la maternelle
2023-07-04	1.4	Devis réparation du toit plat de la salle polyvalente
2023-07-05	7.5	Défense extérieure contre l'incendie
2023-07-06	7.1	Ajustements budgétaires
2023-07-07	3.3	Offre Valocôme antenne Orange

2. Liste des membres présents

		Présent	Procuration
Monsieur Jean-Claude DUFOSSEY	Maire	X	
Monsieur Dominique LANGER	Adjoint	X	
Madame Elise COUTURIER	Adjointe	X	
Monsieur Alain LECOUFLE	Adjoint	X	
Monsieur Marcel COUTURIER	C M	X	
Madame Régine LEGRAND	C M		
Madame Martine LE MERCIER	C M	X	
Monsieur Philippe MORIN	CM	X	
Madame Nadine JOSSE	C M		
Madame Isabelle GONNET	C M		
Monsieur David PITARD	C M	X	
Monsieur Noël PIETON	C M	X	
Madame Amélie FUENTES	C M		
Madame Aurélie ARNOLD	C M	X	
Monsieur Nicolas CANU	CM	X	
TOTAL		11	

Le Maire
Jean-Claude DUFOSSEY

Le secrétaire de séance
David PITARD

PROCES-VERBAL Séance du 21 septembre 2023 à 19 heures

Convocation du : 15 septembre 2023

Date d’affichage : 15 septembre 2023

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 juillet 2023
2. Subventions 2023 aux associations
3. Candidature à l’expérimentation du Compte Financier Unique (C.F.U.)
4. Indemnités des élus
5. Réseau électrique aux Ratours
6. Nomination d’un référent déontologue pour les élus
7. Nouveau partenariat avec la CAF : Convention Territoire Générale et Bonus territoire
8. Horaires d’ouverture de la mairie
9. Point sur la fête de la Libération
10. Jumelage avec les Seychelles
11. Questions diverses

MEMBRES : en exercice : 15 Présents... : 13 (quorum atteint) Votants.... : 13

CONSEILLERS PRESENTS : D. LANGER, E. COUTURIER, A. LECOUFLE, M. COUTURIER, M. LE MERCIER, P. MORIN, N. JOSSE, I. GONNET, D. PITARD, N. PIETON, A. FUENTES, A. ARNOLD.

CONSEILLERS ABSENTS : R. LEGRAND, N.CANU

SECRETAIRE DE SEANCE : A. FUENTES

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 juillet 2023 (N°2023-09-01)

Le procès-verbal de la séance du jeudi 20 juillet 2023 est accepté sans remarques.

PROCES-VERBAL Séance du 21 septembre 2023 à 19 heures

2. Subventions 2023 aux associations (N°2023-09-02)

Après avoir pris connaissance des propositions de M. LECOUFLE, adjoint en charge des associations,

Le conseil municipal décide, par 12 voix pour et 1 abstention, de voter comme suit les subventions attribuées en 2023 aux associations :

Amicale des donneurs de sang	50 €
Amis des Monuments et Sites de l'Eure	50 €
Anciens Combattants du Fidelaire	250 €
Association des parents d'élèves (Conches en Ouche)	80 €
Centre incendie et secours de la Neuve Lyre	100 €
Club Canin	150 €
Club de la Gaieté du Fidelaire	250 €
Comice Agricole (Conches en Ouche)	50 €
Entraid'Addict	50 €
Entente Amicale Union	50 €
Floralies	60 €
Gym Vitalité	1 100 €
l'ARPA	50 €
Sauvegarde de l'art Français	50 €
Société de chasse du Fidelaire	160 €
Sur les Pas de Bourvil	100 €
Tennis de table	1 000 €
TOTAL	3 600 €

3. Candidature à l'expérimentation du Compte Financier Unique (N°2023-09-03)

Le Compte Financier Unique (CFU) a vocation à devenir, en 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui doit, en outre, permettre de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives

L'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 a validé la possibilité pour les collectivités d'expérimenter le CFU sur la base du volontariat pour une durée maximale de trois exercices budgétaires à partir de l'exercice 2021.

PROCES-VERBAL Séance du 21 septembre 2023 à 19 heures

L'expérimentation du CFU s'appuie sur le référentiel M57, porteur des innovations budgétaires et comptables les plus récentes du secteur public local. Le circuit informatique de confection du CFU expérimental prévoit une agrégation par les applications informatiques de la direction générale des finances publiques des données produites par l'ordonnateur et le comptable public, chacun agissant sur son périmètre de compétences.

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que : (...) "Une convention entre l'État et les exécutifs habilités par une décision de l'Assemblée délibérante de chaque collectivité ou groupement de collectivités retenu précise les conditions de mise en oeuvre et de suivi de l'expérimentation.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver la convention d'expérimentation du CFU pour l'exercice 2023 et d'autoriser Le Maire à signer ladite convention.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des juridictions financières,

Vu l'article 60 de la loi n° 63-156 du 23 février 1963 de finances pour 1963,

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 modifié,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté fixant le cadre du compte financier unique expérimental en vigueur, fondé sur le référentiel M57 [ou le plan de comptes M57 abrégé pour les expérimentateurs de moins de 3500 habitants] ainsi que, le cas échéant, le cadre de compte financier unique expérimental fondé sur le référentiel M4,

Vu l'arrêté du 13 décembre 2019 modifié des ministres chargés des collectivités territoriales et des comptes publics fixant la liste des collectivités territoriales, de leurs groupements et des services d'incendie et de secours autorisés à participer à l'expérimentation au titre de la « vague 3 » de l'expérimentation ;

Après avoir entendu l'exposé du titre, **le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité les termes de la convention relative à l'expérimentation du compte financier unique pour l'exercice 2023 entre la commune du Fidelaire et l'État,
- autorise le Maire à signer la dite convention et tous les actes subséquents.

PROCES-VERBAL Séance du 21 septembre 2023 à 19 heures

4. Indemnité des élus (N°2023-09-04)

Vu la délibération du 11 juin 2020 fixant les indemnités de fonction des adjoints à 19.80 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (indice 1027)

Vu l'indemnité du Maire établie à 51.6 % de cet indice

Vu la répercussion automatique des revalorisations indiciaires sur ces indemnités, la dernière datant de juillet 2023, sauf décision contraire

Vu l'absence de séance en août 2023

Vu la conjoncture actuelle et en accord avec les élus concernés,

Le conseil municipal, décide de ne pas faire bénéficier, aux indemnités de fonction, de l'automatisme des hausses indiciaires et ce à compter de juillet 2023

5. Réseau électrique aux Ratours

Des micro-coupures ont été signalées dans ce secteur. Le syndicat d'électricité a été contacté et est en attente de la réponse d'Enedis.

6. Nomination d'un référent déontologue pour les élus (N°2023-09-05)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique localeⁱ,

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local.

Vu la transmission par le Centre Départemental de Gestion (CDG 27) des coordonnées de deux personnes ayant le profil pour remplir cette mission de référent déontologue,

Le conseil municipal, décide, par 9 voix pour

De désigner Monsieur Philippe BOETON en tant que référent déontologue pour les élus de la commune du Fidelaire. C'est un juriste, enseignant, spécialiste de la gestion publique locale et ancien conseiller à la Chambre Régionale des Comptes de Normandie.

Il pourra être saisi via un formulaire mis à disposition des élus et envoyé par mail (avec demande d'accusé de lecture) ou par courrier en recommandé avec AR portant la mention « Confidentiel ».

Il sera indemnisé par la commune, après vérification du service fait, et selon les textes en vigueur (80 € par dossier).

PROCES-VERBAL Séance du 21 septembre 2023 à 19 heures

7. Nouveau partenariat avec la Caf : Convention Territoire Globale et Bonus territoire

Monsieur Le Maire expose que :

Le Contrat Enfance-Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales est arrivé à échéance au 31 Décembre 2022.

De nouvelles modalités de partenariat entre la Caisse d'Allocations Familiales et les Collectivités gestionnaires d'activités ou porteuses d'actions en direction des enfants et des jeunes sont désormais opposables. Afin de s'intégrer dans le cadre de ce nouveau dispositif, la Communauté de Communes du Pays de Conches a signé avec la Caisse d'Allocations Familiales une Convention Territoriale Globale qui définit, dans leur globalité, les conditions de partenariat et de portage des actions.

Désormais, il convient de décliner ces actions à l'échelle des Communes et/ou SIVOS en fonction des compétences dévolues à chaque collectivité et des modes de gestion de ces actions.

La Caisse d'Allocations Familiales a fourni des simulations sur les nouvelles modalités de financement et sur le montant des bonus territoire auxquelles chaque entité gestionnaire pourra prétendre dans le cadre de la Convention Territoriale Globale.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser *le Maire, ou en son absence, les Adjointes au Maire, à signer l'avenant intégrant la Commune du Fidelaire à la Convention Territoriale Globale ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.*

Le conseil municipal, après cet exposé, décide à l'unanimité :

✚ D'autoriser Monsieur Le Maire ou en son absence, l'adjoint, Monsieur LECOUFLE, à signer l'avenant à la Convention Territoriale Globale, conclue entre la CAF et la CCP de Conches et concernant l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Fisefer » géré par l'espace mailiso.

8. Horaires d'ouverture de la mairie

Avec le transfert des demandes de cartes d'identité et des passeports à seulement certaines mairies et aux Maisons France Services, l'amplitude d'ouverture de la mairie n'est plus justifiée, d'autant plus que certaines démarches peu longues peuvent être réalisées tous les matins du mardi au samedi à l'agence postale communale.

Le conseil municipal décide de

maintenir les ouvertures de la mairie le mardi et le vendredi de 15h30 à 18h30

permettre l'accès le mercredi après-midi sur rendez-vous.

9. Point sur la fête de la Libération

Le samedi, la course s'est bien déroulée avec 34 partants dans une catégorie et 32 dans une autre. C'est une chance d'avoir encore une course car beaucoup sont souvent annulées faute de participants. Ça requiert beaucoup d'énergie, de temps et de personnes. Des remerciements sont adressés à N. PIETON pour le prêt de sa remorque servant de podium et à l'ensemble des bénévoles.

La pluie arrivée après, a gâché un peu la fête. M. PITARD fait savoir que 2 personnes sont tombées en raison du raccordement des câbles des forains. Il faudrait veiller à changer les emplacements pour éviter les chutes.

Au sujet, des forains, M. Le Maire fait savoir que l'année prochaine, si la date de la fête n'est pas changée, ils ne viendront pas. La question sera vue avec Nicolas CANU, principal organisateur de cette manifestation.

PROCES-VERBAL Séance du 21 septembre 2023 à 19 heures

Monsieur Francis HERBET, consul des Seychelles à Grand Quevilly et ami de longue date de M. COUTURIER, déjà venu au Fidelaire, a proposé de profiter de cette fête de la Libération pour inviter Monsieur Georges TIRANT, ambassadeur des Seychelles, nouvellement nommé en France. Ainsi M. Le Consul et M. l'Ambassadeur accompagnés de leur épouse ont fait l'honneur de leur visite le dimanche pour célébrer la Libération du Fidelaire. C'est principalement M. COUTURIER, qui leur a servi de guide tout au long de la journée. Ils se sont promenés sur la fête, ont assisté à la commémoration au cours de laquelle M. l'Ambassadeur a prononcé un discours. Après avoir échangé avec Monsieur Le Maire sur l'invasion d'une mouche d'Asie sur les légumes feuilles aux Seychelles et sur la possibilité d'envoi de graines, M. l'Ambassadeur a évoqué un éventuel jumelage.

10. Jumelage avec les Seychelles

M. COUTURIER rappelle qu'un partenariat avait été mis en place au niveau de l'école du Fidelaire avec une école du Praslin. Mais celui-ci n'a pas bien fonctionné faute de motivation de l'école seychelloise et avec l'arrivée de la covid.

M. l'Ambassadeur propose un jumelage avec l'école de Glacis, commune d'où il est originaire.

Après différents avis, il s'agit plutôt d'échanges que de jumelage à proprement parler car, qui dit jumelage, dit déplacements et vu les distances, etc..., cela paraît compliqué.

11. Questions diverses

Mariage le 20 janvier 2024 entre 10 et 10h30 : c'est M. LECOUFLE qui officiera.

Poubelles : distribution à poursuivre

Plaque d'égoût déplacée Grande Rue en face de l'impasse de la Maçonnerie

Après-midi poésie : M. COUTURIER n'a pas bien compris le fonctionnement car il pensait que tout un chacun pouvait participer et exposer ses poèmes.

Equipements leds proposés par plusieurs sociétés : dans le cadre des Certificats d'Economie d'Energie, plusieurs sociétés font des offres gratuites de lampes leds pour l'éclairage public et autres mais P. MORIN, interrogé sur la question, a indiqué que c'était du matériel d'une qualité très moyenne.

Déclenchement de l'éclairage public : E. COUTURIER signale que l'éclairage public n'est pas allumé pour les lycéens. 6h30 serait mieux

Réparation du toit plat de la salle polyvalente : A. LECOUFLE demande les conclusions de la commission devant se réunir en août. Finalement, les simples travaux d'étanchéité retenus lors de la dernière réunion de conseil, suffisent.

Epicerie : D. LANGER informe l'assemblée de la baisse de fréquentation à l'épicerie pour une prise de conscience.

Entretien des chemins : certains se plaignent de l'entretien des chemins. Un passage a déjà été réalisé, mais cette année, ça a vite repoussé. D'habitude, c'est M. Le Maire qui fait le broyage mais le broyeur est en panne. Des devis vont être demandés, à l'entreprise GIBEAUX et à une entreprise que connaît Aurélie ARNOLD.

Haie : un problème de haie débordante est signalée rue de Calais

Stationnement : un panneau est à installer à l'école. Par ailleurs, des courriers vont être adressés aux personnes se stationnant rue St Eloi, à partir de la rue de Frémontel et jusqu'à la sente des Buissonnets car c'est dangereux.

Fidl'infos : M. Le Maire interroge l'assemblée sur le format et le nombre de photos dans le bulletin municipal suite aux remontées comme quoi, elles étaient trop petites. 7 contre 2 abstentions ont voté pour plus de photos.

Séance levée à 21h30